

ANGERS 21

Un rayonnement partagé pour Angers

>> Exposition >> Environnement >> Cadre de vie >> Santé publique



www.angers.fr



1908 - 2008

100 ans et toujours la santé!

du 17
octobre 2008
au 18
janvier 2009

de l'hygiène publique au développement durable,
centenaire du bureau municipal d'hygiène



PROPRETE



LUTTE CONTRE

VILLE D'ANGERS
POLICE NATIONALE
CAMPAGNE D'INFORMATION
SUR LE BRUIT



Hygiène : n. f. (du gr. *hugieion*, santé)
Partie de la médecine étudiant les moyens individuels ou collectifs, les principes et les pratiques qui visent à préserver ou favoriser la santé.

Petit Larousse, édition 2002

Hygiène : n. f. (du gr. *hugiainein*, se bien porter)
Partie de la médecine qui traite des milieux où l'homme est appelé à vivre, et de la manière de les modifier dans le sens le plus favorable à son développement.
Ensemble de règles et de pratiques relatives à la conservation de la santé.

Petit Larousse, édition 1968

Hygiène : n. f. (du gr. *Hugiainein*, se bien porter)
Partie de la médecine qui enseigne les mesures propres à conserver la santé, notamment en luttant contre les influences nocives des milieux avec lesquels l'homme est en contact.

Encyclopedia Larousse, 1938



ANGERS - La Place de la République et des Halles

En 1908, naissait le bureau municipal d'hygiène de la ville d'Angers. Cette création découle de l'adoption de la loi relative à la protection de la santé publique du 15 février 1902, adoptée après dix ans de débat ! Ce texte crée une police municipale de salubrité et permet son intervention sur les comportements individuels et la propriété privée. Il oblige les communes à édicter un règlement sanitaire municipal et impose la création de bureaux municipaux d'hygiène dans toutes les villes de plus de 20 000 habitants.

Cent ans plus tard, les services Environnement – Cadre de vie et Santé publique sont les dignes héritiers du premiers bureau municipal d'hygiène. Bien évidemment, leurs missions et leurs moyens ont considérablement changé.

Il ne s'agit plus aujourd'hui de combattre principalement l'insalubrité des rues ou des logements, ni la dysenterie, la typhoïde, la tuberculose qui en découlent des conditions de vie de l'époque, mais davantage de sensibiliser, d'informer et de prévenir.

Ainsi, la direction Santé publique agit-elle entre autres dans les domaines de la prévention bucco-dentaire, la prévention des accidents de la vie courante, les vaccinations, la promotion d'une alimentation équilibrée ou du sommeil ; dans l'accompagnement individuel des personnes en situation de souffrance psycho-sociale et la prévention en santé mentale, dans l'amélioration de l'accessibilité de la ville pour tous les Angevins et particulièrement pour les personnes en situation de handicap ; dans la prévention et la gestion des risques sanitaires. Quant au service Environnement – Cadre de vie, il travaille dans une vision plus large ; celle du développement durable, en complément de ses missions traditionnelles de propreté de la ville, d'éducation à l'environnement, de sécurité et de salubrité publique et de lutte contre les nuisances urbaines.

Tout l'intérêt de cette exposition est de nous montrer le chemin parcouru tant d'un point de vue historique qu'au regard de l'évolution de notre société qui est passé du curatif, à la prévention et jusqu'au principe de précaution aujourd'hui.



Jean-Claude Antonini,
Maire d'Angers,
Président d'Angers Loire Métropole,
Vice-président du Conseil régional des Pays de la Loire

Sommaire

Pourquoi un bureau municipal d'hygiène à Angers ?	p. 4
L'hygiène à Angers (XIVe-XVIIIe siècle)	p. 6
L'hygiène à Angers (XIXe siècle)	p. 8
La création du bureau municipal d'hygiène	p. 10
La salubrité des immeubles, 100 ans de lutte contre l'habitat indigne	p. 12
Des fontaines publiques à l'ultrafiltration : cent ans de modernité	p. 14
Des fosses d'aisances à la station d'épuration : cent ans de collecte et de traitement des eaux usées	p. 21
Du balayage des rues au tri mécano- biologique : cent ans de propreté publique et de gestion des déchets	p. 23
Du choléra à al grippe aviaire : cent ans de lutte anti-vectorielle	p. 30
De l'éducation sanitaire à la promotion de la santé : cent ans d'actions pour la santé	p. 33
La Maison de l'environnement	p. 37
Les risques majeurs	p. 39
Les périls	p. 39
La lutte contre les nuisances urbaines : 100 ans d'expertises techniques	p. 40



Pourquoi un bureau municipal d'hygiène à Angers ?

Avec le développement des centres urbains, la relation des hommes au milieu naturel s'est déséquilibrée. Tout au long de l'histoire, les habitants des villes ont essayé, avec plus ou moins de succès, de gérer les pollutions produites par leurs activités domestiques, artisanales ou commerciales afin de préserver les ressources vitales nécessaires au développement de la population (eau ; air ; denrées comestibles ; etc.).

La maladie : une punition divine ¹

L'émergence d'une conscience collective liée à la notion d'hygiène et de salubrité fut longue à se mettre en place. La maladie a longtemps été considérée comme une fatalité ayant valeur d'avertissement et de châtiment divins mais aussi parée de vertus rédemptrices.

Un changement apparaît dans le rapport à la maladie à compter du XVI^e siècle. L'accroissement des hommes, des biens et des connaissances tend à modifier dès cette époque la vision que l'on a de la santé, du corps et de la médecine. L'état de santé devient progressivement un état de bien être. Le corps devient moins dépendant des puissances invisibles et s'apparente davantage à une machine ou à une organisation ayant ses mécaniciens ou ses commandants en la personne du malade et du médecin.



Flagellants - (miniature du XV^e siècle)

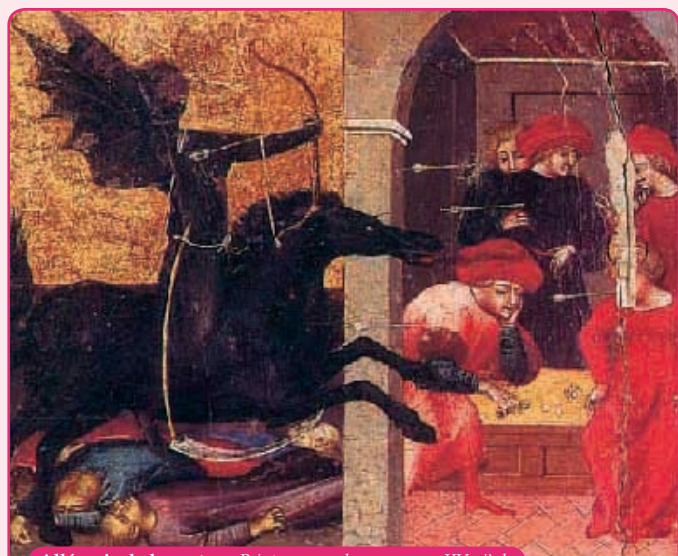
Lors d'épidémies, des groupes de pénitents organisent des processions pour conjurer l'ire divine. Les « flagellants », adeptes de la flagellation en public seront incités à plus de modération et seront condamnés par le pape Clément VII en 1349.

Laïcisation de la société civile ¹

Les idées novatrices des philosophes du XVIII^e siècle, reprises ou appliquées par la Révolution, vont participer à une remise en cause de la conception classique du rapport à la maladie. En effet, la Révolution souhaite déchristianiser le peuple et laïciser la société civile.

Ainsi la loi du 18-24 août 1790 confie à la vigilance et à l'autorité des corps municipaux « tout ce qui intéresse la sûreté et la commodité de passage dans les rues, quais, places et voies publiques, ce qui comprend le nettoyage, l'illumination, l'enlèvement des encombrements, la démolition ou la réparation des bâtiments menaçant ruine, l'interdiction de ne rien exposer aux fenêtres ou autre partie des bâtiments qui puisse nuire par sa chute et celle de ne rien jeter qui puisse blesser ou endommager les passants ou causer exhalaisons nuisibles ».

Parallèlement, la loi du 15 septembre 1790 énumère parmi les fonctions propres du pouvoir municipal celle de faire jouir les habitants des avantages d'une bonne police notamment de la propreté et de la salubrité, de la sûreté et de la tranquillité dans les rues et édifices publics.



Allégorie de la peste - Peinture murale anonyme - XV^e siècle

L'épidémie de peste noire qui a atteint l'Europe en 1348, a été particulièrement dévastatrice en décimant quelque 25 millions de personnes soit environ le tiers de la population européenne de l'époque.



La notion d'hygiène publique et la lutte contre la pauvreté au XIX^e siècle²

Au début du XIX^e siècle, un courant hygiéniste prend de l'ampleur et met en évidence le lien de causalité entretenu entre les conditions d'hygiène des logements ouvriers et la mortalité de ces derniers. Si de la peste il n'est plus question au début du XIX^e siècle, en revanche la dysenterie, la typhoïde, la tuberculose affectent cruellement la population. La médiocrité des conditions de vie et d'hygiène reste responsable d'une surmortalité notamment dans les quartiers les plus pauvres des villes. Les travaux des scientifiques ont une résonance toute particulière en 1832, année pendant laquelle une épidémie de choléra décime près de 18 000 personnes à Paris (800 000 habitants).

L'impuissance des autorités, l'ignorance de la maladie et de ses effets (le bacille responsable de la maladie ne sera découvert qu'en 1883) et surtout un nombre important de victimes sur l'ensemble du territoire suffit à faire sortir les pouvoirs publics de leur léthargie : les hygiénistes font pression sur les autorités pour mettre en place une stratégie de lutte contre l'insalubrité directement responsable de la forte mortalité cholérique. Ce qui était toléré ne l'est plus, la bataille de l'hygiène semble définitivement engagée.

À partir des années 1830 – 1840, l'État va s'instituer en « État hygiéniste » et va s'attacher à favoriser la mise en place d'une politique tournée vers l'hygiène en imposant aux départements et aux communes des mesures d'assainissement et des critères sanitaires précis.

La première loi de lutte contre l'habitat insalubre date du 13 avril 1850. Elle est directement issue de la Révolution de 1848 et de l'écho des travaux des hygiénistes et des philanthropes et fait suite aux grandes épidémies citées plus haut.

Malheureusement cette loi qui donnait la possibilité aux conseils municipaux d'instituer des commissions spéciales pour enquêter sur les logements signalés insalubres à la mairie, ne régla pas les problèmes d'un habitat populaire totalement indigne. En effet, ces commissions ne rendaient qu'un avis consultatif et elles n'avaient aucun pouvoir coercitif sur les propriétaires.



Tableau d'Albert Edelfelt représentant Louis Pasteur

Dans cette célèbre représentation, Pasteur observe dans un bocal une moelle épinière de lapin enragé, suspendue en train de se dessécher au-dessus de cristaux de potasse. Ce processus a permis d'obtenir le vaccin contre la rage.

La naissance des bureaux municipaux d'hygiène

Accompagnant l'ère Pasteur de la fin du XIX^e siècle, la loi relative à la protection de la santé publique du 15 février 1902 est adoptée après dix ans de débat. Ce texte touche directement et restreint (pour ses détracteurs) les libertés individuelles et la propriété privée en créant une police municipale de salubrité :

«...Ne craindriez-vous pas, par les lois d'hygiène que vous votez aujourd'hui, d'avoir armé les représentants du pouvoir central du droit de pénétrer de jour et de nuit jusque dans l'intérieur de nos domiciles, de venir en dehors de toutes les garanties prescrites par le code d'instruction criminelle, faire

jusque dans l'intérieur de nos maisons la guerre aux microbes et sous prétexte de la recherche d'un microbe et d'une désinfection, ouvrir nos meubles et nos tiroirs les plus secrets...». Séance du Sénat du 12 février 1897. Intervention de François VOLLAND^{*3}.

«...Mais permettez-moi de vous le dire, dans ces conditions, adieu les épanchements intimes ! au moment où deux époux converseront plus ou moins tendrement, l'inspecteur sanitaire fera brusquement irruption chez eux et dressera un procès-verbal qui fera foi jusqu'à preuve du contraire (hilarité générale)...». Séance du Sénat du 12 février 1897. Intervention de Alcide TREILLE^{*3}.

Avec la loi du 15 février 1902, les communes ont une obligation d'édicter un règlement sanitaire municipal imposable aux tiers. Le maire est chargé de délivrer les autorisations de construire fondées sur ce règlement sanitaire. Une procédure d'insalubrité des immeubles est instituée (possibilité de prescrire des travaux aux propriétaires ou des travaux d'office sur autorisation du juge administratif). Cette loi impose la création de bureaux municipaux d'hygiène dans toutes les villes de plus de 20 000 habitants.

Allégorie du choléra - Illustration anglaise du XIX^e siècle

Le choléra est provoqué par le bacille virgule (*vibrio cholera*, découvert par Pacini en 1854 et redécouvert par Koch en 1883). La contamination se transmet par l'eau de boisson ou les aliments souillés par les matières fécales.



Après bien des péripéties, ce service sera créé à Angers par un arrêté municipal du 22 décembre 1907.

Marc FLEURY
Inspecteur de salubrité
Ville d'Angers

*1 : ELSOUD Stéphane, Histoire des Institutions sanitaires et médicales du XVI^e au XX^e siècles. Cette présentation est pour partie issue d'une thèse en Histoire du Droit et des Institutions consacrée à « La politique de santé publique en France dans l'entre-deux-guerres, 1920 – 1940 », dirigée par le Doyen André Castaldo et soutenue en 1997 à l'Université Paris II.

*2 : ROQUE Sandrine, Les politiques du logement en France 1830-1977, novembre 2001

*3 : MURARD Lion et ZYLBERMAN Patrick, L'Hygiène dans la république, Paris, Fayard, 1996

À la fin de la guerre de Cent ans, la ville attire dans sa vaste enceinte la population de ses faubourgs en grande partie dévastée par la guerre. Angers compte environ 12 000 habitants au début du XVI^e siècle. Elle en dénombre environ 25 000 au début du XVII^e siècle. La pression démographique et la densification des quartiers artisanaux et commerciaux près de la Maine aggravent une insalubrité récurrente. Le roi René, duc d'Anjou de 1434 à 1480, met en place les premières mesures. À partir de 1475, Angers se dote d'un conseil de ville. Ce conseil va installer progressivement des services spécialisés pour lutter contre la malpropreté des espaces publics.

Le nettoyage des rues

Un laisser-aller général a transformé les rivières en égouts à ciel ouvert et les rues en dépotoirs : la municipalité procède donc au regroupement des activités polluantes ou inconfortables sur les cours d'eau canalisés, au nettoyage des rues et à l'installation de décharges publiques.

À partir de 1464, chaque habitant est tenu de nettoyer devant chez lui et d'entasser les saletés de trois ou quatre maisons, le lundi, le mercredi et le samedi. Ceux qui ne respectent pas les lieux et jours de ramassage sont passibles d'amendes ou de peines de prison. Le nettoyage des rues est concédé à deux cureurs assistés de manœuvres qui se répartissent la tâche de part et d'autre de la Maine. La même année le roi René fait approuver une ordonnance qui précise les conditions de la tournée des tombereaux pour l'entretien des rues.

Le complément indispensable du ramassage est l'organisation de dépotoirs publics sur des places, en dehors des principales portes de ville ou sur les prairies inondables bordant la Maine. Depuis le XIV^e siècle, on déposait sur l'île des Carmes des ordures ménagères mais aussi des matériaux provenant de démolitions afin d'assainir les espaces marécageux et de lutter contre les crues en surélevant les terrains situés près de la Maine. À partir du XV^e siècle, le quartier Boisnet est plus particulièrement concerné et le restera jusqu'au XVIII^e siècle. La prairie Saint-Serge prendra ensuite le relais. Tous ces lieux sont proches des habitations, ce qui ne va pas sans causer d'autres désagréments compte tenu des quantités de matières déchargées.

L'eau potable

L'approvisionnement en eau de la ville présente peu de difficultés car le sous-sol est riche de nappes. Les premières fontaines publiques sont créées pour la « décoration et le nettoyage » de la ville selon les termes du roi René en 1459, tandis qu'un embryon d'égout est laborieusement mis

en place dans le courant du XVI^e siècle. Des sources dites « fons » sont captées un peu partout en ville. Il convient d'y ajouter des puits à usage commun sur des places ou devant des portes de la ville. Mais certains quartiers comme celui de la Douvre sont encore mal desservis.

La création et l'entretien de ces fontaines génèrent des travaux considérables. Les archives font état de vol de tuyaux en plomb (trois en trente ans sur la fontaine du Pilon) mais surtout de la négligence des habitants qui cause souvent l'obstruction des conduites et empêche parfois pendant plusieurs années de les utiliser correctement.

L'évacuation des eaux usées

Que ce soit pour l'adduction d'eau ou pour l'évacuation, le réseau gallo-romain ne semble pas avoir été réutilisé comme ce fut le cas dans d'autres villes. Tous les égouts répertoriés pour cette période sont situés dans des rues proches de la Maine et sont d'abord des pluviaux qui

recupèrent les eaux canalisées en traversant la rue du Cornet et l'enceinte pour s'écouler dans la douve de Boisnet dans la Maine. Un dispositif plus réduit se retrouve dans la Douvre. Le branchement sur ces égouts assure aux bas quartiers un meilleur état sanitaire. Ce réseau bien que rudimentaire améliore le dispositif d'assainissement de la ville mais on est encore loin du « tout-à-l'égout ».



Portrait au vray de la ville et faubourgs
Détail de la vue cavalière d'Angers gravée pour Claude Ménéard, 1638.
On peut y voir les prairies inondables en bordure de Maine, lieux privilégiés pour les dépotoirs publics. (Coll. Musées d'Angers). Cf. P. David.

Le pavage des rues

Le pavage des rues et des ponts qui est le plus souvent un simple empierrement facilite la circulation mais il est aussi adopté à Angers au XV^e siècle pour faire disparaître la fange qui envahit les rues en améliorant le drainage des eaux de ruissellements.

Comme pour le nettoyage des rues, les habitants contribuent aux dépenses de pavage devant leur maison. Pour les municipalités, les frais sont élevés car elles ont à leur charge carrefours, ponts, entrées de ville, alentours des fontaines et principalement les grandes avenues des faubourgs.

Les latrines

Dans les abbayes, couvents et hôpitaux des « chambres privaises » ou latrines existaient depuis longtemps. Rares sont les particuliers qui disposent de ces « retraits » en encorbellement sur la façade arrière de leur maison. En 1532, le conseil privé de la ville prend un arrêté pour obliger tous les habitants à construire des latrines. Cette décision destinée à « éviter pestes et autres inconvénients » est renouvelée quatre fois jusqu'en 1552 sans grand résultat. D'autres mesures dont l'installation de trois latrines publiques viennent compléter cette initiative. Durant cette période trois « privaises » publiques sont installées en bordure de la Maine : sur le parapet du pont des Treilles, sur le chemin de ronde bordant l'actuel rue Boisnet et sur le quai Thomasseau (actuel quai Ligny).

La police sanitaire

Les conditions médiocres de l'hygiène du corps contribuent à la transmission des maladies. Quelques étuves existent cependant : un maître des étuves publiques est mentionné en 1487.

Le premier médecin gagé par la ville est cité en 1402 mais c'est lors des épidémies, qui jalonnent le XV^e siècle, et plus particulièrement celles de peste, que l'on va prendre pour la première fois des mesures aussi bien préventives que curatives. En 1450, quand se propage le scorbut en Anjou, le roi René fait appointer un médecin et un chirurgien publics chargés spécialement d'arrêter la contagion et de soigner les habitants. Pour prévenir toute épidémie, on procède parfois à des autopsies effectuées par des barbiers dans le cas de mort suspecte comme celle relatée en 1456.

Malgré la chasse aux vagabonds et le dispositif d'assainissement des rues, la ville est contrainte, face au nombre croissant de la population touchée par la peste aux XVI^e et XVII^e siècles, de recourir à l'isolement des malades. Pour un temps, les greniers Saint-Jean puis la tour Guillou (à la Basse-Chaine, côté Doutre) vont servir de lazaret. À partir de 1603, un « sanitat » est installé à la Pentière (Lac-de-Maine) auquel est rattaché un personnel médical. Pour repérer les malades et les morts à travers la ville, un prévôt de la santé est recruté lors de chaque contagion. Il est aidé par quatre corbeaux au costume pittoresque qui se chargent du transport vers le sanitat ou...le cimetière.

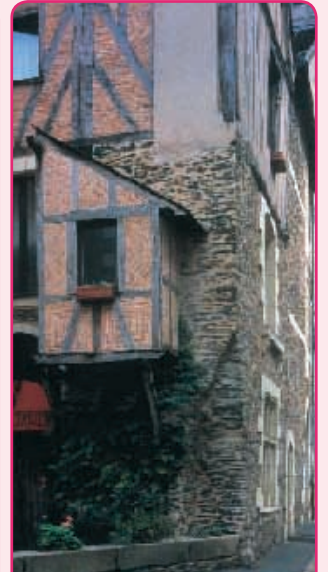
Les XVII^e siècle et XVIII^e siècles n'auront pas un meilleur bilan à présenter, se contentant de poursuivre sans innovation majeure les quelques heureuses initiatives prises à la fin du Moyen Âge.

François COMTE

Archéologue municipal d'Angers



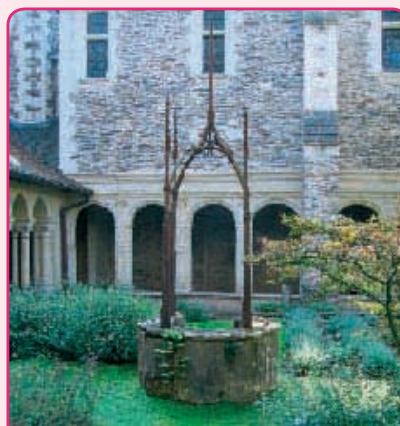
La rue Pinte, caractéristique des rues médiévales avec ses rigoles sous les façades. En 1586, les « cureurs » se chargent de vider les « privaises » d'un sieur Gouesdieu dans cette rue pour huit écus. Cl. B. Renoux.



Latrines (XVI^e siècle) sur la façade arrière très restaurée d'un hôtel rue de la Tannerie, actuelle rue Grille. Cl. B. Renoux



La rue Lionnaise pavée pour la première fois au XV^e siècle. Cl. B. Renoux.



Le puits de l'ancien hôtel de ville (XVI^e siècle) autrefois place Louis-Imbach fut déplacé en 1900 dans le cloître de l'hôpital Saint-Jean. Cl. M. Fleury.



La fontaine Saint Laurent (rue Gay-Lussac), attestée en 1181, est l'un des plus anciens captages de sources connus à Angers. Cl. B. Renoux

Quelle était l'attitude des pouvoirs publics au XIX^e siècle ? Depuis 1790, la législation fait obligation aux municipalités de veiller à la salubrité de leur commune. Paris crée un conseil de salubrité en 1802, les grandes villes suivent à partir de 1822 : Lyon, Marseille, Lille, Nantes, Rouen, Bordeaux. À Angers, une commission de salubrité est d'abord établie par arrêté préfectoral du 30 mai 1825, chargée de statuer sur les autorisations d'implantation d'établissements insalubres, en vertu du décret du 15 octobre 1810. Puis, à l'instigation du médecin Ouvrard, le conseil municipal crée le 1^{er} décembre 1830 un comité de salubrité publique. Ses attributions reprennent celles de la précédente commission et s'étendent aux épidémies, à l'assainissement, à l'implantation des équipements publics. Son démarrage est assez lent et son activité reste peu importante¹, sauf en période d'épidémie et en matière d'inspection des établissements insalubres².

Le Comité de salubrité publique

Quoi qu'il en soit, la Ville devance les prescriptions du gouvernement en matière de politique sanitaire : les comités de salubrité des villes ne deviennent obligatoires sous le nom de conseils de salubrité d'arrondissement qu'avec l'arrêté ministériel du 18 décembre 1848. Un échelon supplémentaire est créé en même temps : le conseil départemental d'hygiène et de salubrité publique. Celui de Maine-et-Loire est institué le 29 juin 1849, mais ne publie son premier rapport qu'en... 1867 ! Les épidémies relancent à chaque fois l'intérêt pour de telles commissions. Ainsi une commission municipale d'hygiène et de salubrité est recréée; la précédente était tombée en désuétude lors des nouvelles menaces de choléra en 1884³.

Les logements insalubres

Suivant la loi du 13 avril 1850, une autre commission voit le jour le 12 mars 1851, chargée de visiter les logements insalubres mis en location. La loi n'en faisait pas obligation. Elle est néanmoins instaurée par la municipalité d'Ernest-Eugène Duboys et rend un premier état des logements insalubres en 1857 : 215 logements seulement sont recensés. Même si chacun comprend souvent plusieurs appartements, cela laisse rêveur sur l'efficacité de la commission.

La réalité est clairement évoquée dans un article de *L'Ouest* du 16 décembre 1912 : il y avait en 1906 à Angers 57 logements sans fenêtre, éclairés simplement par une lucarne ou par la porte. « Aujourd'hui, le docteur Lafosse, directeur du service d'hygiène, [...] compte que 2000 immeubles sont inhabitables et que 1000 devraient être évacués sans délai. Ce sont donc 20000 personnes dont les conditions du logement doivent être améliorées. Pour 10000 d'entre elles, le problème de l'habitation saine devrait être immédiatement résolu ».

Dès 1914, la municipalité Barot fait évacuer d'office cinquante-cinq immeubles situés dans les quartiers du Port-Ligny, du quai National, du faubourg Saint-Michel, des rues Saint-Samson et des Tonneliers... Tandis qu'elle consent une garantie d'intérêts à la société immobilière d'habitations à bon marché le Cottage angevin, chargée de construire trois cités-jardins de cent appartements chacune, dont la première est mise en chantier au Pré-Pigeon à la fin de 1913. Cependant la guerre et sa législation moratoire d'une part, la hausse des matériaux de construction d'autre part arrêtent toute construction. La Ville est même obligée de laisser rentrer des locataires dans les locaux ruinés frappés d'interdit, où la tuberculose fait des ravages. Un Office public municipal d'habitations à bon marché est créé le 25 avril 1929. Il ne commence à fonctionner qu'en juillet 1930, modestement. Le problème du logement n'est résolu qu'après la Seconde Guerre mondiale, durant les « trente glorieuses ».

Sylvain BERTOLDI

Directeur du service Archives - Documentation
Photothèque de la Ville d'Angers

Extrait de : « L'hygiène à Angers aux XIX^e-XX^e siècles », dans Actes du colloque pour le bicentenaire de l'école de médecine et de pharmacie, Angers, 5-7 décembre 2007

*1 : Céline Brogard, La politique d'hygiène de la ville d'Angers entre 1830 et 1860, p. 86 et suivantes (mémoire de maîtrise d'histoire, université d'Angers).

*2 : Registre pour servir à l'inscription des délibérations et rapports du comité de salubrité publique, Arch. mun. Angers.

*3 : Voir par exemple les recommandations du maire aux Angevins, s'appuyant sur l'avis de la commission, données par voie d'affiche le 12 novembre 1884. Arch. mun. Angers, 6 Fi 423.

*4 : Céline Brogard, op. cit., p. 105.

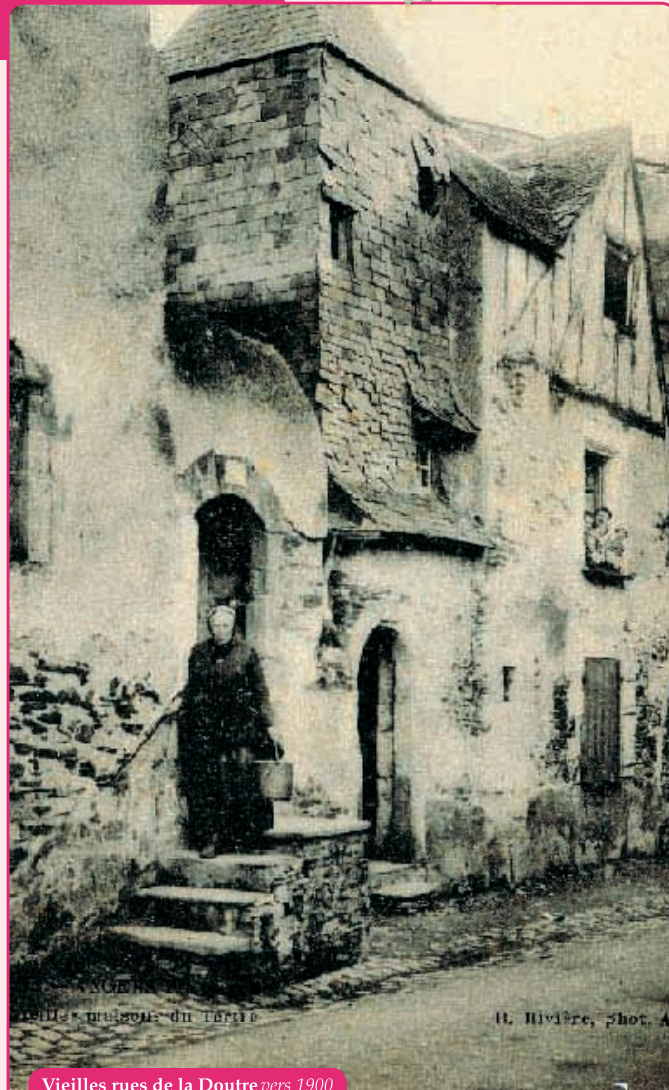




La rue des Fossés (actuelle rue Gruget)
 avec sa conduite voûtée en schiste dont l'entrée est grillagée. Lithographie de Félix Benoist
 extraite de Tardif-Desvaux «Angers pittoresque», Cosnier et Lachèse 1843. Coll. part.



Vieilles rues de la Doutre vers 1900
 Carte postale - Arch. mun. Angers, 4Fi 464



Vieilles rues de la Doutre vers 1900
 Carte postale - Arch. mun. Angers, 4Fi 464



La création du **bureau** municipal d'**hygiène**

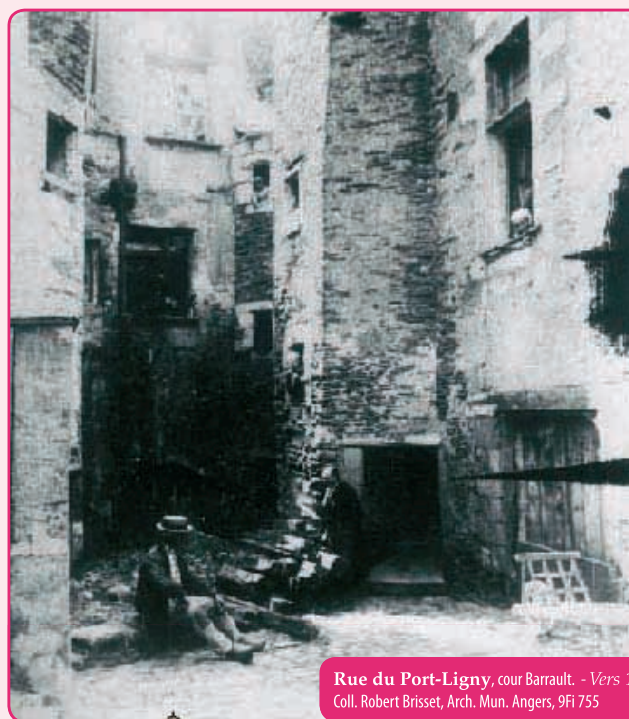
La principale institution en matière d'hygiène voit le jour au début de la III^e République. Le maire du Havre, Jules Siegfried, préoccupé par la lutte contre les épidémies auxquelles la ville portuaire était très exposée, décide le 18 mars 1879 d'ouvrir le premier bureau municipal d'hygiène en France, inspiré par des institutions analogues à Turin et à Bruxelles. Six secteurs sanitaires sont créés, dotés d'un médecin et d'un agent de salubrité pour améliorer les déclarations des maladies contagieuses, isoler les malades, désinfecter les logements, exercer l'inspection médicale des écoles, pratiquer les vaccinations, surveiller l'eau potable et l'assainissement, lutter contre les logements insalubres. Le Havre est immédiatement suivi par Nancy. Ces deux bureaux servent de modèle pour un certain nombre de villes françaises : Reims (1881), Rouen (1883), Saint-Étienne et Amiens (1884), Pau (1885), Nice (1886), Toulouse et Grenoble (1889).

... Et Angers ?

Un service de la salubrité publique est constitué en 1878, dirigé par le vétérinaire du haras. Il n'a cependant dans ses attributions que la police de l'abattoir, des marchés, des boucheries et tout ce qui concerne les denrées alimentaires. La proposition de créer un bureau d'hygiène ne vient au conseil municipal que le 6 janvier 1894. Présentée par le docteur Monprofit, elle est renvoyée en commission d'où elle ne revient pas. Le 21 juin 1899, Colas de La Noue demande où en est la question. « J'ai fait venir, lui répond l'adjoint Proust, des renseignements des villes voisines où ces bureaux fonctionnent, malheureusement l'établissement en est très coûteux et nous serons obligés de procéder par degrés... » Le docteur Monprofit insiste sur cette création qui permettrait d'effectuer la désinfection des locaux où ont séjourné des personnes atteintes de maladies contagieuses. On se contente d'acheter un appareil de désinfection à domicile en 1900. Sa manipulation est confiée à un conducteur de la voirie.

La loi du 4 avril 1884 avait précisé les pouvoirs et les devoirs du maire, y compris en matière d'hygiène et de salubrité. Celle du 30 novembre 1892 sur l'exercice de la médecine rendait obligatoires la déclaration des maladies contagieuses et la désinfection. Tous les textes épars sont réunis et codifiés par la loi du 15 février 1902 sur la protection de la santé publique. La création d'un bureau municipal d'hygiène pour les villes de 20 000 habitants et au-delà devient une obligation, de même que la rédaction d'un règlement sanitaire suivant les prescriptions fournies.

À reculons, le conseil municipal adopte le premier règlement sanitaire de la ville le 20 décembre 1905, dans une version largement édulcorée par rapport au règlement type exigé par l'État. Aussi est-il rejeté par le conseil départemental d'hygiène : « [...] Estimant qu'une ville de l'importance d'Angers ne peut se soustraire, par une coupable inertie, aux obligations émises par la loi sur la santé publique et qu'elle ne peut supprimer des articles entiers du règlement ou les parties de ces articles qui en rendent possible l'exécution, [elle] renvoie le règlement proposé avec prière de le compléter. » Toutes les parties supprimées sont donc rétablies et le règlement voté le 2 août 1907.



Rue du Port-Ligny, cour Barrault. - Vers 1880.
Coll. Robert Brisset, Arch. Mun. Angers, 9Fi 755



Quant au bureau d'hygiène lui-même, c'est seulement sur les injonctions comminatoires de la préfecture qu'il est organisé, de façon provisoire, pour le 1^{er} janvier 1906. Afin de ne pas faire trop de dépenses, l'inspecteur de salubrité de l'abattoir, Gillibert, en est nommé directeur... La santé des Angevins confiée à un vétérinaire ! Les termes de la délibération du 28 décembre 1905 et de l'arrêté municipal créant ce bureau provisoire sont un modèle du genre en matière d'hypocrisie et de mensonge. La municipalité Joxé maquille son inertie en déclarant qu'un « emploi d'inspecteur du service d'hygiène [sic] et de salubrité » a été créé en 1886, alors qu'il ne s'agit que du service d'inspection des denrées alimentaires. Quant à l'arrêté, il commence ainsi : « Le service municipal d'hygiène et de salubrité est réorganisé [sic] et fonctionnera désormais à la mairie sous le nom de bureau municipal d'hygiène. »

Ses attributions sont au nombre de vingt-trois : réception des déclarations de maladies contagieuses, tenue des statistiques démographiques, contrôle de l'isolement des malades, désinfection et vaccination, inspection médicale des écoles, surveillance des hôtels et logements meublés, inspection des logements insalubres, casier sanitaire des immeubles, carte sanitaire de la ville, surveillance des eaux, des fosses d'aisances, des denrées alimentaires, police sanitaire des animaux... Tout cela pour trois employés seulement et un directeur, déjà inspecteur de l'abattoir !

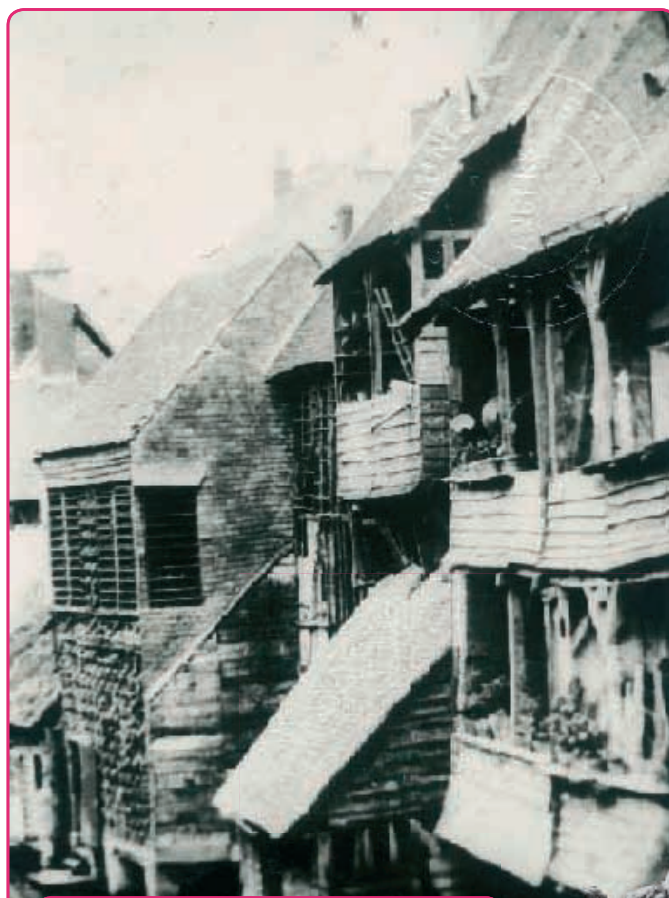
Comme on pouvait s'y attendre, le vétérinaire-directeur du bureau d'hygiène démissionne au 1^{er} décembre 1906. Le directeur de l'abattoir, Mallet, est chargé de l'intérim. Sous le coup des critiques du ministère de l'Intérieur et du conseil supérieur d'hygiène de France, les municipalités Joxé, puis Monprofit à partir de mai 1908, sont obligées de revoir l'organisation du bureau à deux reprises. De nouvelles observations viennent encore en 1909 du conseil départemental d'hygiène, dont le secrétaire, le docteur Jagot, est un ennemi personnel du docteur Monprofit. Enfin, l'arrêté municipal du 7 février 1910 fixe l'organisation définitive du bureau d'hygiène, qui commence à fonctionner normalement lorsque le docteur Georges Lafosse en est nommé directeur, le 10 septembre 1910.

Sylvain BERTOLDI

Directeur du service Archives - Documentation
Photothèque de la Ville d'Angers



Rue Tuliballe, maisons : vue prise de la montée Saint-Maurice. Vers 1880.
Coll. Robert Brisset, Arch. Mun. Angers, 9Fi 11459



Canal des Tanneries, maison de tanneurs. Vers 1860.
Coll. Robert Brisset, Arch. Mun. Angers, 9Fi 6966



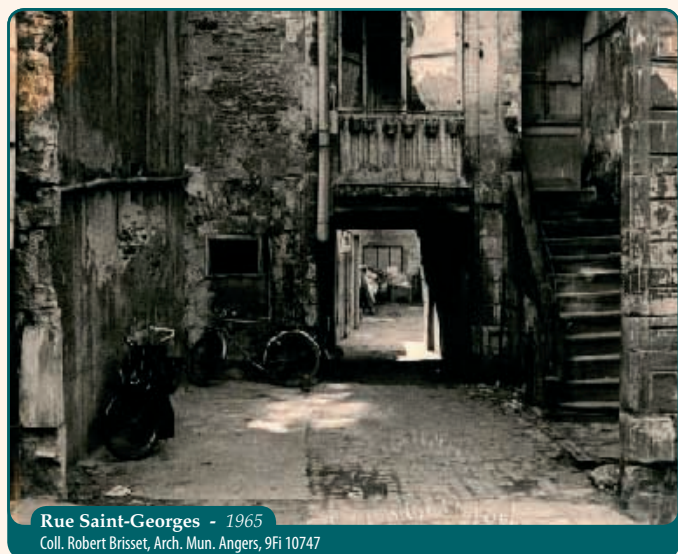
La salubrité des immeubles : cent ans de lutte contre l'habitat indigne



Vaste sujet que celui de l'hygiène aux XIX^e et XX^e siècles dans une ville qui passe de 33 000 habitants en 1801 à 153 000 environ¹ en 2007. Le terme « hygiène », forgé au XVI^e siècle, désigne l'ensemble des principes et pratiques tendant à préserver et à améliorer la santé. Il embrasse à la fois l'état sanitaire de la population, les politiques publiques et institutions travaillant à l'amélioration de la santé, l'hygiène privée, les grands travaux et équipements en matière d'assainissement.

Environnement d'abord favorable

D'une façon générale, la situation sanitaire d'Angers ne se distingue pas de celle des autres villes jusque dans les années 1870. Les élites y sont même plutôt éclairées, grâce à un environnement médical actif. En revanche, sous la III^e République, le manque de hauteur de vues d'une politique étroitement conservatrice et parcimonieuse - à l'exception de la courte parenthèse de la municipalité radicale-socialiste du docteur Barot en 1912-1914 - fait prendre à Angers un retard énorme jusqu'à devenir le « mouton noir » de l'hygiène dans l'Ouest de la France...



Rue Saint-Georges - 1965
Coll. Robert Brisset, Arch. Mun. Angers, 9Fi 10747

Épidémies et mortalité

Comme ailleurs, la ville est frappée par plusieurs vagues d'épidémies au cours du XIX^e siècle. Le choléra fait 261 victimes en mai-juin 1832, soit 49 % des victimes à l'échelle du département. Il revient à plusieurs reprises, en 1833-1834, 1849, 1854, 1895. L'épidémie de 1849 provoque 522 décès, essentiellement dans les familles pauvres et mal logées. Variole, rougeole, typhoïde se succèdent dans la seconde moitié du siècle, spécialement dans les quartiers insalubres de la Doutre. L'ensemble de l'Europe connaît ces épidémies récurrentes, mais Angers est l'une des villes où l'on meurt le plus. En 1910, le taux de mortalité y est de 22 ‰ alors qu'il n'est que de 18 ‰ en France. L'année suivante, il est de 24 ‰ contre 19,6 ‰ en France. Dans les pays voisins, en 1909, le taux de mortalité était compris entre 21,45 ‰ pour l'Italie et 13,7 ‰ aux Pays-Bas.

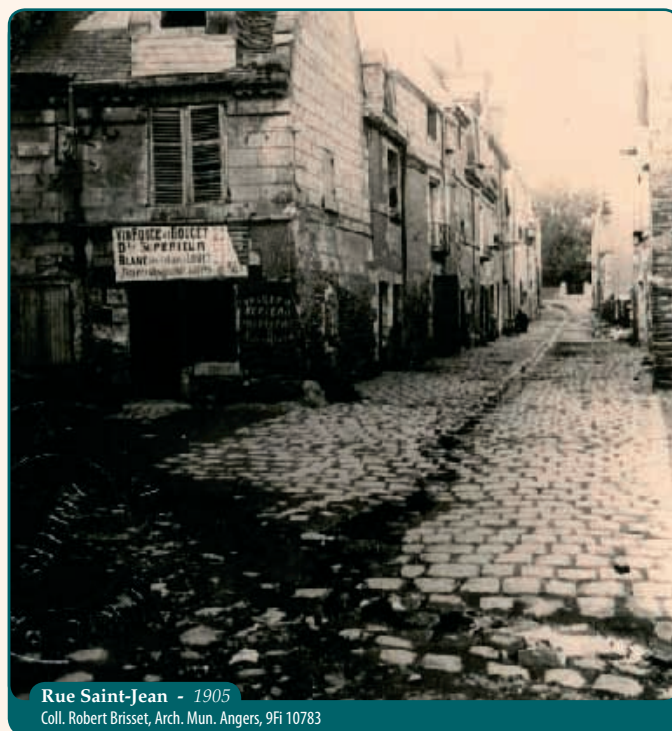
L'état sanitaire d'Angers explique cette situation. Quelques exemples s'échelonnant sur cent cinquante ans seront amplement évocateurs... Le 20 mars 1803, le préfet écrit au maire : « Je suis informé que vos ordonnances concernant

l'irrigation des rues [...] et l'entretien de la propreté [...] sont à peine exécutées ; on m'a désigné notamment la rue dite de l'Écorcherie comme un foyer de corruption et de miasmes putrides². » C'est que, jusqu'en 1847, l'abattage des animaux se fait en pleine ville, aux environs de l'actuelle rue Plantagenêt.

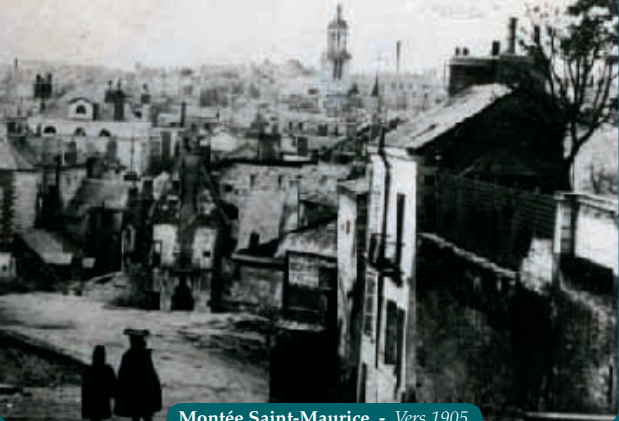
L'épidémie de choléra amène le maire Augustin Giraud à en rechercher les causes dans un rapport au préfet du 11 janvier 1834. Il évoque la Doutre, exposée aux inondations, où les maisons sont en bois, mal aérées et pour beaucoup sans fosses d'aisances. « Ce quartier recèle encore la plupart des usines ou fabriques classées parmi celles insalubres ou incommodes, il est traversé par un canal couvert, réceptacle d'ordures en putréfaction [...]³. »

L'eau de la Maine n'est pas plus propre. On y lave pourtant le linge et l'on s'y baigne. Voici en 1848 l'état du « baignoir » de la Blancheraie situé en aval de la ville, dans une anse : « Le promontoire qui s'avance au-dessous à une assez grande distance dans la rivière retient les immondices qu'un courant partiel et facile à constater y amène sans cesse. Ceux qui sont allés se baigner à la Blancheraie ont pu voir que très souvent l'eau est couverte par la suie jetée des bateaux à vapeur [...]. On a pu constater encore que les égouts de l'abattoir peuvent salir l'eau du baignoir malgré le courant très fort en cet endroit, car on a vu surnager dans l'anse des morceaux de viandes plus ou moins corrompues [...]⁴. »

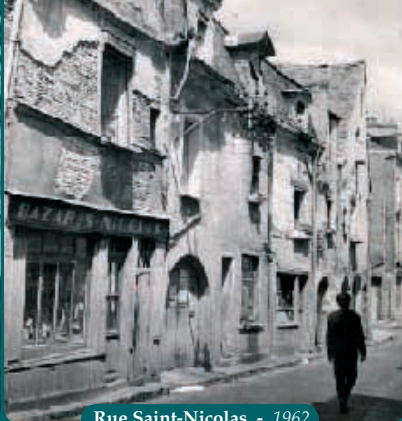
Le commissaire central de police vitupère contre le sans-



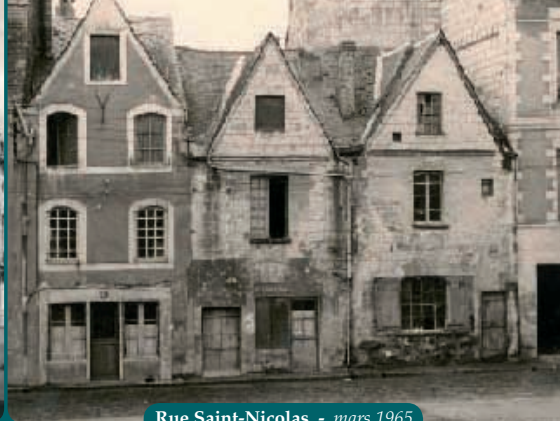
Rue Saint-Jean - 1905
Coll. Robert Brisset, Arch. Mun. Angers, 9Fi 10783



Montée Saint-Maurice - Vers 1905.
Coll. Robert Brisset, Arch. Mun. Angers, 9Fi 10977



Rue Saint-Nicolas - 1962
Coll. Robert Brisset, Arch. Mun. Angers, 9Fi 10977



Rue Saint-Nicolas - mars 1965.
Coll. Robert Brisset, Arch. Mun. Angers, 9Fi 11053t

gêne des Angevins dans une lettre au maire du 26 avril 1852 : « Je ne sais pas s'il y a une ville où l'on a contracté de plus mauvaises habitudes qu'à Angers. Chaque jour, on voit des gens, bien placés dans la société, s'arrêter près d'une borne en sortant de leur maison. Aussi nos places, nos promenades, nos boulevards, nos quais et même nos ponts sont inondés d'urine, et partout on ne se gêne pas pour déposer des ordures, même en plein jour [...]»⁵ »

La plus sale de l'Ouest

En 1880, Angers commence à se faire remarquer... : « Telles et telles villes de l'Ouest étaient renommées pour l'absence presque absolue d'entretien de leurs rues et - disons le mot - pour leur saleté proverbiale. [...] Allez aujourd'hui visiter Rennes, Brest et Nantes, chers Angevins, et vous reconnaîtrez au premier coup d'oeil que c'est la ville d'Angers seule qui mérite désormais la médaille⁶. » Bien des rues sont des cloaques où l'on ne peut mettre le pied. Place du Ralliement même, les « matières » du Grand-Hôtel s'écoulent dans les caniveaux. Le propriétaire et constructeur, l'architecte François Moirin, a purement et simplement oublié d'y installer des fosses d'aisances !)

La ville de la « Belle Époque » n'est pas moins odorante. Un lecteur écrit le 25 avril 1898 au Patriote de l'Ouest : « Je tiens à vous donner mon impression personnelle qui est celle d'un nouveau débarqué [...]. Voici quelques jours que je suis occupé à chercher un appartement, et je n'ai pas encore rencontré de maisons qui ne puent pas et pour cause. Les cabinets [...] sont installés dans des conditions hygiéniques déplorables. Je n'ai pas trouvé un seul appartement avec cabinet possédant un réservoir d'eau. Aussi tous les immeubles dégagent, dès qu'on y pénètre, des odeurs plus ou moins délétères et toujours incommodes. Depuis que j'habite Angers, l'odeur de la matière s'est imprégnée dans tout mon extérieur : vêtements et linge ; cette odeur me poursuit comme la vengeance poursuit le crime. Ô triste cité des camélias et des roses ! J'ai appris, depuis que je suis habitant d'Angers, que sur dix fosses d'aisances, 9,9/10e n'étaient pas étanches. Je me demande comment la fièvre typhoïde ne fait pas plus de victimes dans la capitale de l'Anjou où tout pue d'une façon écoeurante [...]. »

Cinquante ans plus tard, en plein XX^e siècle, la situation ne s'est guère améliorée. On trouve encore les taudis les plus immondes au faubourg Saint-Michel ou dans la Doutre. Dans la cour d'une maison au 77 rue Saint-Nicolas en 1949, « il existe un dépotoir et un écoulement de WC. Le sol est aussi recouvert d'une couche de 20 à 25 centimètres d'immondices. Sur cette cour s'ouvrent plusieurs fenêtres. Elles servent donc d'aération à des pièces où vivent des enfants, qui n'ont que

ces seules ouvertures. Dans ce foyer d'infection, les mouches pullulent et les épidémies sont à craindre⁷. »

Un article du 29 mai 1953, paru dans *Le Courrier de l'Ouest*, fait écho à celui du 25 avril 1898 : « J'habite Angers depuis deux ans seulement et je puis vous dire que le préjugé favorable que j'apportais en venant ici [...] s'est promptement mué en découragement. J'ai dû chercher une maison pour me loger. Nous en avons bien visité vingt-cinq avant de nous résigner à acheter celle où nous sommes, qui ne comblait pas, certes, tous nos désirs, mais qui était propre de la cave au grenier. Nous avons vu tant de maisons sales que celle-là nous avait paru tentante... Pourquoi les Angevines ont-elles si peu de goût pour leur intérieur ? Car enfin, les immeubles que nous avons visités appartenaient à des gens « bien ». Je n'ose vous parler de l'état des cuisines, ni de celui de certain réduit au fond du jardin... »

Autre témoignage dans le même article : « Angers n'est qu'une vieille ville croulante et mal tenue. [...] Angers, « ville des fleurs », est aussi la ville des rats. Vous les voyez tranquilles aussi bien sur les bords de la Maine que dans les quartiers résidentiels : ils traversent la chaussée, vous accompagnent au marché et même - cela m'est arrivé - aux portes des magasins de la rue d'Alsace. [...] Angers [...] ressemble à une femme qui se parfume pour corriger sa mauvaise odeur, se maquille pour dissimuler sa crasse, mais... sans y parvenir. Et, pendant que je vous écris, je revois les villes de Belgique, lavées, brossées chaque matin [...]. »

On serait porté à croire ces récriminations isolées et partiales. Il n'en est rien. En 1958 encore, *Le Courrier de l'Ouest*, d'après le numéro spécial de la revue *Hommes et Techniques* consacré à la décentralisation industrielle, rapporte que l'entreprise Thomson-Houston rencontre des difficultés pour loger ses cadres : « En province, quantité de maisons sont luxueuses, vues de l'extérieur, mais sont très mal entretenues, n'ont ni chauffage, ni sanitaires, ni garage. Pour en retenir quatre, nous en avons vu des dizaines. Il a donc fallu que nous construisions par l'intermédiaire d'une société qui dépendait de nous⁸. »

Sylvain BERTOLDI

Directeur du service Archives - Documentation
Photothèque de la Ville d'Angers

Extrait de : « *L'hygiène à Angers aux XIX^e-XX^e siècles* », dans *Actes du colloque pour le bicentenaire de l'école de médecine et de pharmacie*,

Angers, 5-7 décembre 2007

*1 : Sans les doubles comptes. Estimation de l'INSEE, janvier 2008. / *2 : Arch. mun. Angers, série I / *3. Arch. dép. Maine-et-Loire, 46 M 2. / *4. Arch. mun. Angers, I 120. / *5 : Ibidem, série I. / *6 : *Journal de Maine-et-Loire*, 2 mars 1880. / *7 : Arch. mun. Angers, délibération du conseil municipal, 10 juin 1949. / *8 : 23 octobre 1958.

Des fontaines publiques à l'ultrafiltration : cent ans de modernité

Quoi de plus banal que l'eau ? Ouvrir un robinet, prendre un bain ou arroser son jardin sont aujourd'hui des gestes qui font partie de nos habitudes. La distribution dans chaque maison d'une eau pure et abondante est désormais pour nous un droit et personne ne peut envisager que ce service soit remis en cause. Mais si pour la plupart d'entre nous ce confort est habituel, il n'en a pas toujours été ainsi et, dans un passé pas si lointain l'eau était considérée comme une denrée rare et convoitée.

Jusqu'au 19^{ème} siècle, les angevins ne disposent pas de l'eau courante, pour les besoins en eau il faut aller à la fontaine publique avec des seaux ou des tonneaux. Il y en a trois en ville coté rive gauche de la Maine, et trois dans la Doutre. Il y a bien des puits, alimentés par des canaux souterrains, mais ils sont peu nombreux et sont souvent la propriété d'hôtels particuliers ou de communautés religieuses : un seul puits est public, celui situé près de la Préfecture.

Au début du 19^{ème} siècle les industries commencent à se développer, la main d'œuvre afflue et la population augmente. On se soucie également plus d'hygiène et de salubrité publique : les besoins en eau explosent et le précieux liquide se fait moins abondant.

En 1833 et 1834, une sécheresse sévit en Anjou et les angevins souffrent du manque d'eau, certains doivent même aller s'approvisionner hors des murs de la ville ou filtrer l'eau de la Maine. Le choléra frappe durement la ville et tue près de 500 personnes entre 1832 et 1834. La municipalité se demande alors si les eaux des puits et des fontaines sont réellement potables. Elle crée en février 1835 une commission des Fontaines publiques qui a pour but de faire « toutes lumières possibles afin d'avoir différents avis sur le meilleur moyen à employer pour distribuer dans la ville les eaux dont elle manque ». Un premier rapport d'analyses indique que les eaux des fontaines « ont toutes une saveur particulière, [...] elles contiennent une trop grande proportion de matières salines et d'acide carbonique [...]. Elles sont propres à la cuisson des légumes, dissolvent mal le savon, elles peuvent parfois être trouvées pesantes à l'estomac [...] et doivent être classées parmi les eaux dures, crues et peu potables ».

Bref Angers manque d'eau, en quantité et en qualité. N'est-ce pas un comble pour une ville située à la confluence de trois rivières et d'un fleuve ? La municipalité décide alors d'étudier la possibilité d'amener l'eau de la Maine ou de la Loire dans la ville. Mais quelle eau choisir ? Chaque rivière a ses partisans et ses détracteurs passionnés : des rapports très complexes d'éminents ingénieurs tentent d'éclairer les habitants et la municipalité sur la qualité de l'une ou l'autre, et sur les procédés techniques à mettre en place.

Deux méthodes sont envisagées pour amener l'eau. En 1836 un ingénieur propose de construire un canal allant de la Loire à Angers qui, selon lui, présenterait beaucoup d'avantages. Il permettrait d'amener l'eau dans tous les quartiers de la ville, d'irriguer les champs traversés, et grâce à la grande quantité d'eau amenée, d'élever l'eau dans les étages des maisons. De plus le canal pourrait être utilisé pour la navigation et



Angers, le puits Saint-Jean - 1891.
Archives de Maine-et-Loire, 11Fi2452

améliorer ainsi l'approvisionnement de la ville.

Mais de nombreux conseillers municipaux répondent qu'il faudrait construire un pont pour enjamber l'Authion et de nombreuses écluses qui coûteraient cher, et ils doutent de la meilleure qualité de la Loire par rapport à la Maine.

Une solution plus modeste apparaît : on n'utiliserait pas de canal mais des machines à vapeur pour amener l'eau puisée aux Ponts-de-Cé. Un vaste puits serait creusé dans le terrain d'alluvion situé entre La Loire et l'Authion. L'eau serait ensuite refoulée dans des canalisations enterrées qui alimenteraient huit fontaines publiques.

Après avoir pris connaissance de tous ces projets, le Conseil municipal décide... de ne rien faire et d'attendre d'autres propositions.

Dix ans s'écoulent et en 1846 la municipalité décide de réagir : la population d'Angers a explosé et la ville compte maintenant près de 42 000 habitants. L'approvisionnement en eau devient problématique, même les années sans sécheresse. On confie à un ingénieur des Ponts-et-Chaussées, M. Cordier, le soin de faire un rapport comparatif des solutions à la Commission municipale chargée de l'eau.

Cette fois ça bouge ! Les travaux de l'ingénieur ont démontré que la meilleure solution était finalement de puiser l'eau de la Loire et de l'amener jusqu'à des châteaux d'eau situés en ville à l'aide de pompes à vapeur et de tuyaux. Il ne reste plus qu'à trouver un lieu pour capter l'eau. On sonde les rives du fleuve de La Daguenière à Sainte-Gemmes-sur-Loire et on trouve un banc de sable particulièrement pur sur l'île du château aux Ponts-de-Cé, île formée par deux bras de la Loire.

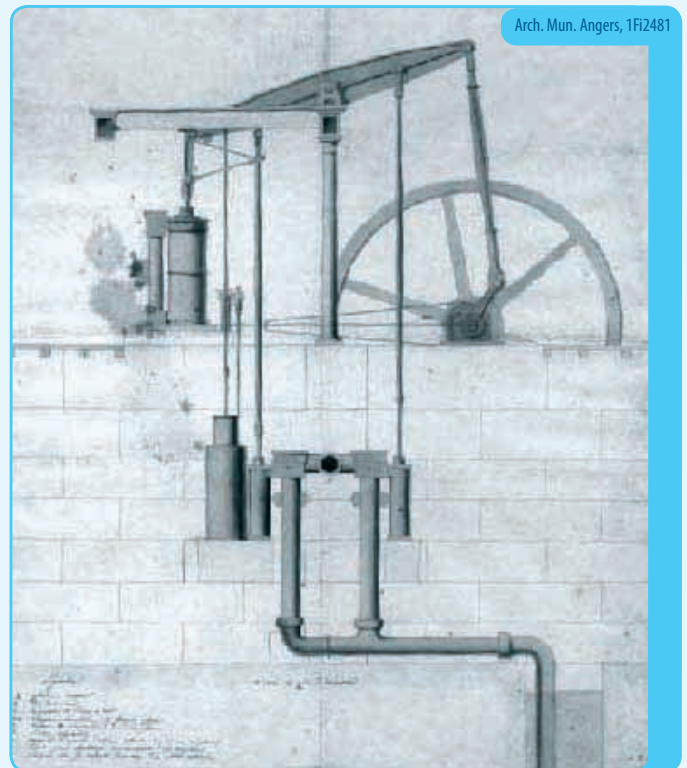
Le 23 décembre 1853 le Conseil municipal d'Angers adopte définitivement le projet et décide la création du Service municipal des fontaines publiques, ancêtre de la Direction de l'eau et de l'assainissement d'Angers Loire Métropole.

La ville d'Angers confie le soin de conduire les opérations à l'ingénieur Dupuit, au nom prédestiné. Celui-ci fait construire une usine et une galerie filtrante chargée d'amener une eau épurée à une puissante machine à vapeur de type Farcot d'une puissance de 40 chevaux.

Celle-ci est capable d'aspirer 45 litres d'eau à la seconde et d'acheminer l'eau jusqu'au cœur d'Angers. Pour alimenter la ville basse un réservoir de 2400 m³ est construit sur la place du Champ de Mars, sous la fontaine de l'actuel jardin du Mail.

Pour desservir la ville haute, deux réservoirs en tôles sont élevés rue de la Madeleine, près du pont enjambant la nouvelle voie de chemin de fer.

La distribution est prévue par le biais de 42 bornes-fontaines disséminées dans la ville qui fournissent gratuitement l'eau aux angevins. Les fontaines seront ouvertes deux heures par jour. Un système d'abonnement payant pour les gros consommateurs est également prévu, avec la livraison de l'eau dans des citernes privées.



Cyril BAGNAUD

Angers Loire Métropole
Attaché de conservation du patrimoine



Des fontaines publiques à l'ultrafiltration : cent ans de modernité

Histoire de l'eau potable à Angers : le développement jusqu'à la 2^{ème} guerre mondiale

Le 25 mars 1856 l'eau commence à jaillir de la borne fontaine de la place du Ralliement et les passants s'arrêtent curieusement devant cette source miraculeuse.

En plus des problèmes de machines se pose un problème de conception. En effet, la première galerie avait été construite sous le cours du fleuve, à 2m40 sous le niveau le plus bas, mais à un niveau encore trop haut pour assurer un débit satisfaisant, notamment en période de sécheresse.

Dès 1860 la municipalité doit faire construire une nouvelle galerie filtrante afin de porter le débit journalier à 4800 m³. Longue de 296 m la galerie est construite en pierres sèches, c'est-à-dire sans ciment afin de permettre à l'eau de Loire de s'infiltrer.

Dix ans plus tard les machines à vapeur montrent des signes de faiblesse inquiétants, il faut se résoudre à installer une 3^{ème} machine et à agrandir les canalisations d'arrivée d'eau. Mais l'usine s'avère désormais trop petite et il faut la repenser en totalité.

On détruit les bureaux et le logement du mécanicien pour y construire une nouvelle salle des machines, plus vaste. En 1870, la nouvelle usine est inaugurée : les galeries filtrantes, les machines et les bâtiments sont remis en bon état et la nouvelle machine de type Windsor porte la capacité de production à près de 8000 m³ d'eau par jour. Mais le répit est de courte durée, en 1872 les deux premières machines de type Farcot sont définitivement hors d'usage. L'architecte de la ville d'Angers craint une panne de la seule unité de production qui signifierait l'arrêt de l'approvisionnement en eau de la ville : une catastrophe qui serait assurément intolérable pour les Angevins désormais habitués à cette eau pure et gratuite. En 1880 la municipalité acquiert deux nouveaux générateurs de type Laboulais qui égalent la puissance de la machine de type Windsor, ce qui permet de remettre les Angevins à l'abri de la pénurie.

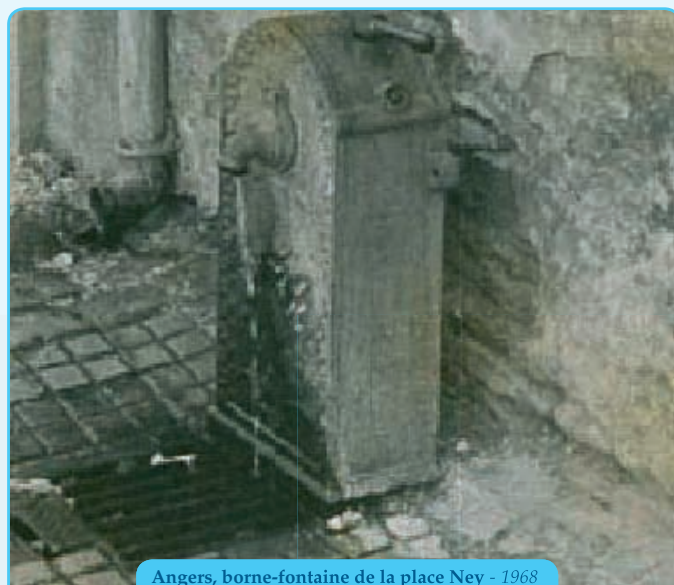
Ceux-ci sont très satisfaits du service de distribution d'eau, même s'il entraîne parfois quelques désagréments pour les voisins des fontaines. Certains se plaignent d'inondations dans les caves, d'autres du bruit des femmes et des enfants qui discutent et rient en remplissant leurs seaux, certains prétendent même que l'eau de source qui coule encore place du Ralliement est meilleure au goût et plus pure que l'eau de la Loire. Lors de travaux de terrassement les ouvriers découvriront sous la place les

restes d'un ancien cimetière, calmant ainsi définitivement la soif des derniers amateurs d'eau de source.

On compte désormais 65 bornes-fontaines. Mais est-ce suffisant pour alimenter la ville qui compte désormais près de 60 000 âmes ? Assurément pas. La municipalité comprend alors que produire toujours plus ne suffit plus, qu'il faut désormais raviver le civisme des angevins et les éduquer pour leur apprendre à respecter l'eau. Les enfants trouvent les fontaines très amusantes, ainsi celui-ci trouvé en octobre par un fontainier « à cheval sur le levier de la borne-fontaine [de la place des Carmes] pour y faire couler l'eau » : le jeu n'amuse pas le fontainier qui fait verbaliser le père du garnement.

En 1876 un règlement des eaux est édicté par le maire d'Angers. En clarifiant ainsi les choses la municipalité espère augmenter les rentrées d'argent par le biais des abonnements des gros consommateurs qui désormais ont moins de marge de manœuvre pour contester leur facture d'eau. Mais le règlement est lui-même tellement contesté qu'un nouveau règlement doit être rédigé en 1882 !

La ville s'étend et se densifie, de nouveaux quartiers apparaissent à Saint-Léonard et vers Frémur. L'augmentation de la consommation se poursuit donc et la municipalité décide en 1891 de faire construire une nouvelle galerie filtrante de 200 m de long, située à 10 m de la berge. Elle installe également deux nouvelles machines



Angers, borne-fontaine de la place Ney - 1968
Arch. Mun. Angers, 9Fi14445

à vapeur de type Laboulais afin d'aider les anciennes à fournir 12 000 m³ d'eau par jour. On recherche également de nouveaux sites haut perchés pour installer des réservoirs : on songe même un moment à transformer une tour du château en château d'eau ! En 1895 l'armée, propriétaire de la forteresse, oppose un refus poli mais définitif.

En 1897 le réseau compte 77 kilomètres de canalisation, 150 bornes-fontaines et 250 bouches à incendie. Celles-ci risquent cependant de ne pas suffire en cas d'incendie majeur car les réserves d'eau sont insuffisantes dans de nombreux quartiers de la ville. Le grand incendie de l'opéra de Paris en 1887 pousse la municipalité à réfléchir aux moyens de lutter contre un tel sinistre. En 1900 la ville d'Angers décide d'acquérir des terrains pour la construction de trois réservoirs de 600 m³ rue de Terre-Noire, rue Dacier et avenue du Général Foy et en 1904 elle fait construire un grand réservoir de 1500 m³ dans la cour du n° 60 de la rue Bressigny. En 1902 l'ingénieur responsable du service de l'eau projette de construire un réservoir octogonal de 760 m³ dans la cour de l'école de dessin municipal, rue du Musée (actuel Institut municipal). Le directeur de l'école de dessin s'oppose très fermement à la construction d'un ouvrage aussi haut que le bâtiment qui priverait de lumière les étudiants ! L'ingénieur lui répond très sérieusement que la construction ne les gênerait pas puisque la majorité des cours a lieu le soir... La municipalité ne le suit pas et le projet est abandonné.

La ville d'Angers compte désormais 77200 habitants et la demande ne cesse d'augmenter, la municipalité continue d'étendre les réseaux et d'accroître les capacités de captage, dans une sorte de fuite en avant qui semble sans fin. En 1906 des études sont menées pour étendre les capacités de production de l'usine élévatoire : on songe à transformer en usine des eaux l'ancienne usine des tramways électriques des Ponts-de-Cé dont la ville d'Angers vient de se porter acquéreur. Mais l'étude achevée on s'aperçoit que le coût des travaux serait égal ou supérieur à la construction de bâtiments neufs. La municipalité décide alors d'organiser un concours pour doter l'agglomération d'une nouvelle usine de production. 24 entreprises répondent à l'appel d'offre et l'entrepreneur Salmson remporte au final le concours grâce à son expérience, les performances techniques et le relatif faible coût de son projet. En 1911 la Ville d'Angers acquiert les terrains nécessaires aux Ponts-de-Cé et les machines sont livrées trois ans plus tard. La nouvelle usine est mise en service en juillet 1914, la capacité de production d'eau potable est alors de 20 000 m³ par jour, distribuée par un réseau de 89 kilomètres de canalisations desservant 171 bornes-fontaines et 272 bouches d'incendie.



Angers, la construction d'un des châteaux d'eau de la rue Raphaël Berry 1934 - Photo Ville d'Angers

En 1922 on décide d'électrifier les systèmes de pompage de l'usine élévatoire des Ponts-de-Cé ; les machines à vapeur ont vécu et il est temps de les soulager. L'usine comporte désormais quatre moteurs à gaz de 100 chevaux et deux moteurs électriques de 150 kilowatts. Au début des années 1930, le glas sonne également pour les galeries filtrantes maçonnées en ardoises : on les remplace par quatorze puits de captage de type Vega.

Ceux-ci sont composés d'un puits enfoncé dans un lit de graviers et surmonté d'une tour qui permet l'aspiration de l'eau par siphonage.

Dans le même temps on construit les six châteaux d'eau de 2000 m³ de la rue Chèvre à Angers (1934), et les quatre réservoirs de 2250 m³ de la route d'Avrillé, près de l'aérodrome. Le réseau se partage alors en deux parties : un réseau haut, qui s'appuie sur les réservoirs d'Avrillé, et un réseau bas alimenté par les réservoirs de la rue Chèvre. Grâce à une usine relais, 1200m³ d'eau par heures peuvent être portés dans les châteaux d'Avrillé, permettant une distribution journalière de 50 000 m³ pour l'ensemble du réseau.

Angers, la construction d'un des châteaux d'eau de la rue Raphaël Berry (1934) (Photo Ville d'Angers).

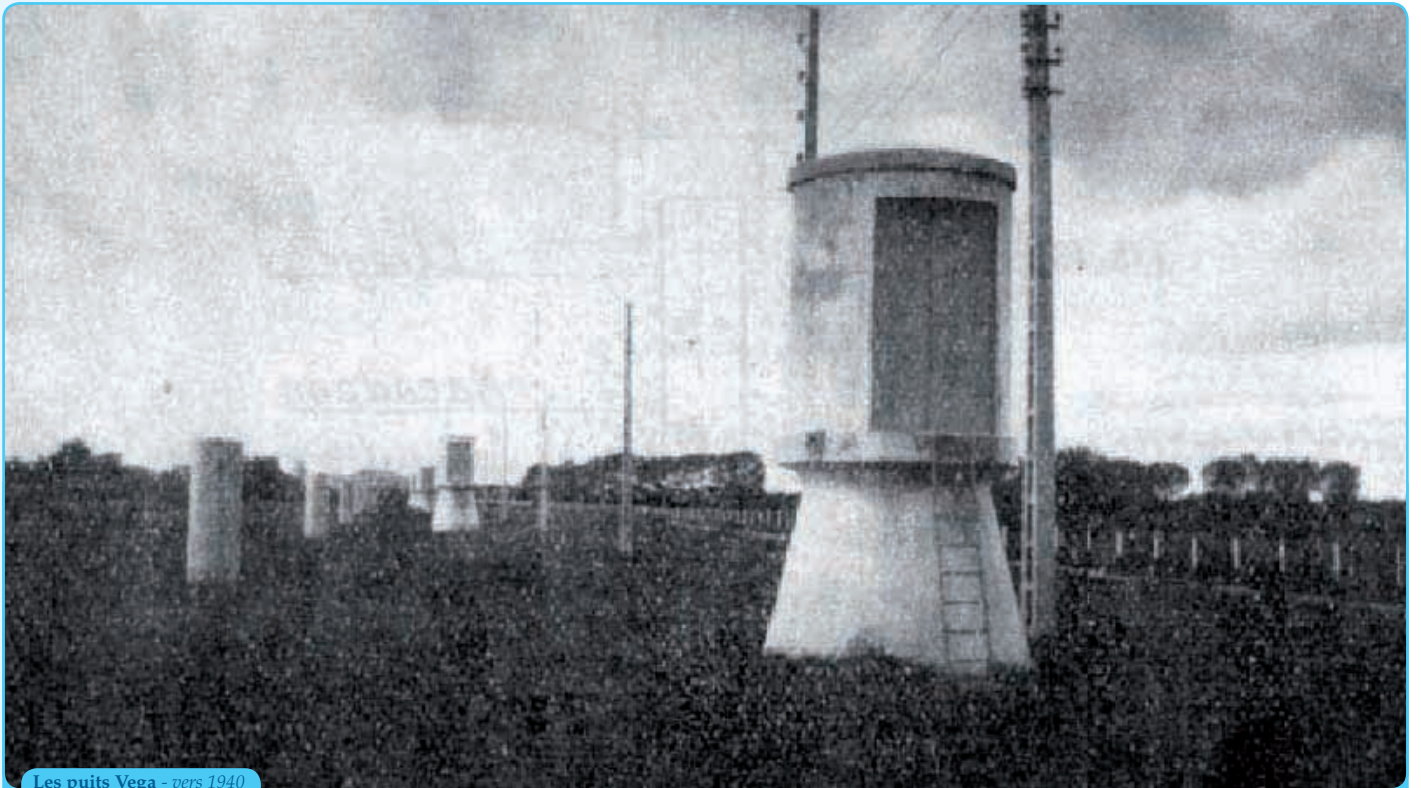
A la veille de la seconde guerre mondiale, le nombre d'abonnés au service d'eau est encore modeste (environ 9500), et lors de l'occupation les Allemands s'étonnent du retard de l'équipement des bâtiments angevins, y compris publics, et de la vétusté des installations. Plus d'un angevin sur cinq doit encore se contenter d'un robinet d'eau situé dans la cour, ou recourir aux bornes-fontaines publiques, ou même à des puits plus ou moins pollués comme dans le faubourg Saint-Michel ou à Trélazé.

En effet dans les communes de la première couronne d'Angers le retard est encore plus grand. Ainsi malgré la présence sur le territoire de la commune de l'usine de production d'eau d'Angers, les Ponts-de-Cé n'ont pu bénéficier du service d'eau potable qu'à partir de 1924. Le réseau n'est arrivé à Trélazé qu'en 1938, après une convention conclue pour 50 ans avec la ville d'Angers et il ne compte que 707 abonnés en 1948. Quant à Avrillé, elle a dû attendre la fin de la guerre.

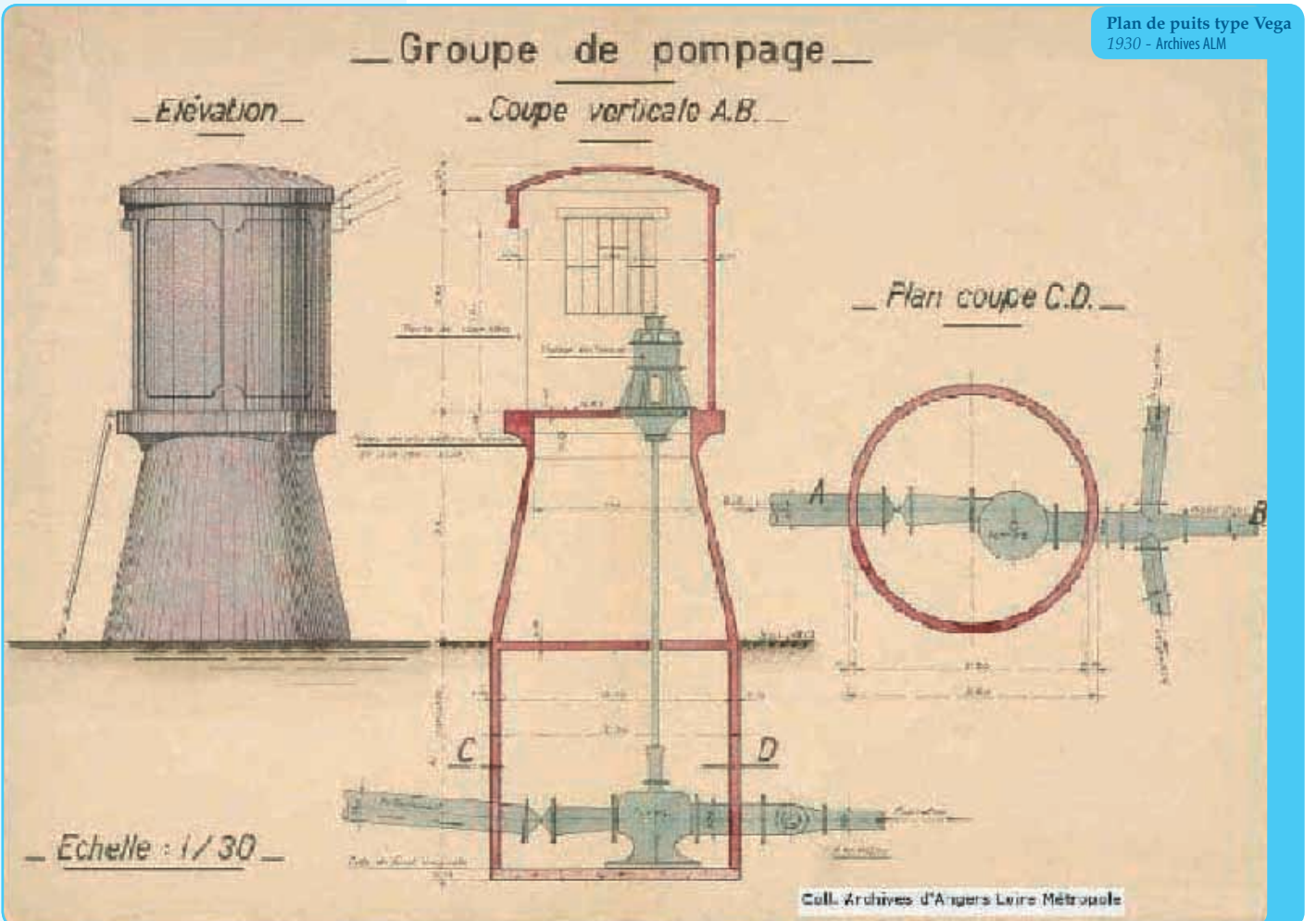
Cyril BAGNAUD

Angers Loire Métropole
Attaché de conservation du patrimoine





Les puits Vega - vers 1940
Photo Ville d'Angers

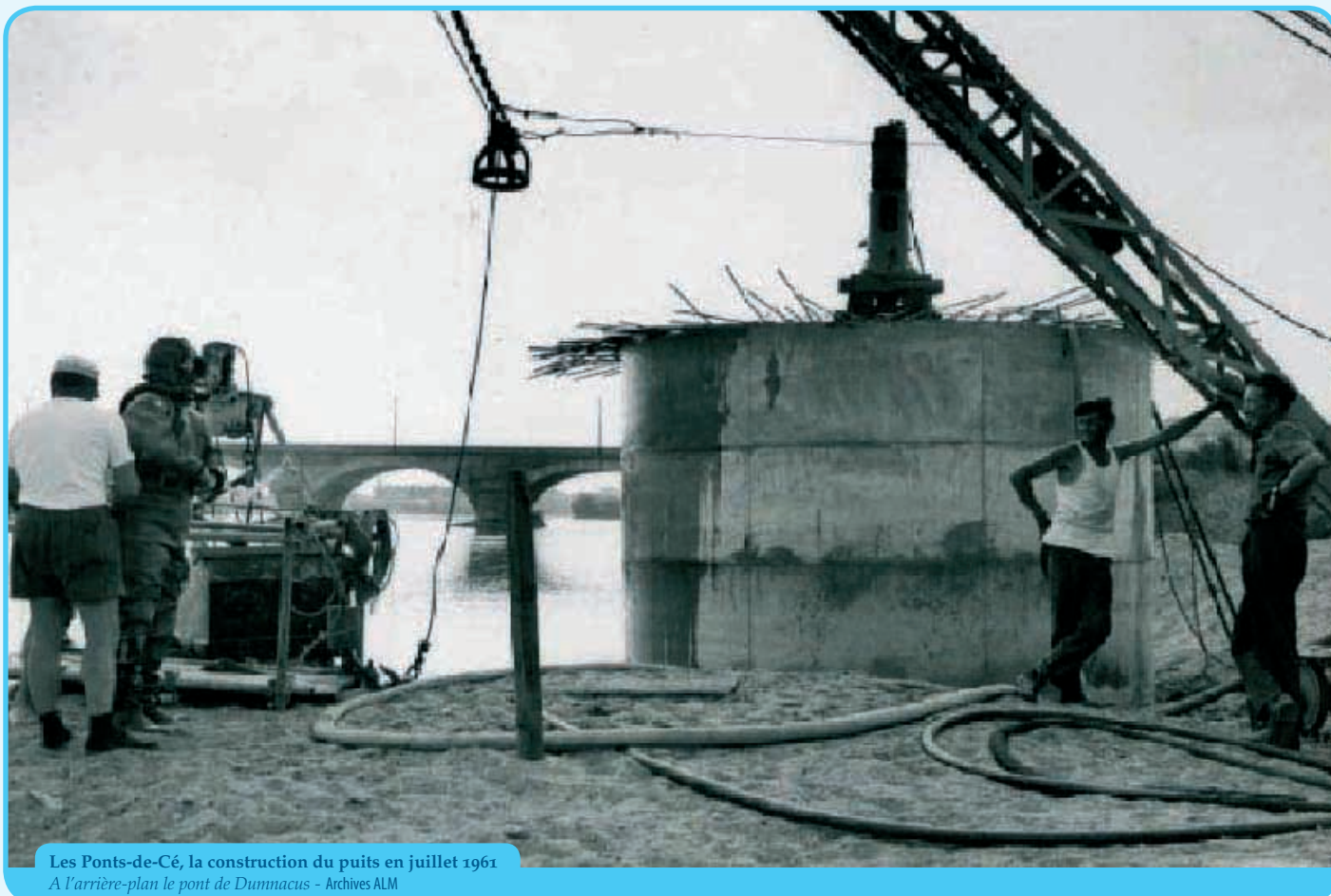


Plan de puits type Vega
1930 - Archives ALM

Des fontaines publiques à l'ultrafiltration : cent ans de modernité

Histoire de l'eau potable à Angers : le développement de la guerre à nos jours

Au lendemain de la Seconde guerre mondiale l'usine des eaux des Ponts-de-Cé connaît des difficultés de production. L'écoulement de la Loire est perturbé par les débris provenant de la destruction des ponts en 1940 et 1944. De plus l'Anjou subit une sécheresse importante en 1949 et la production d'eau chute à 18 000 m³ par jour alors qu'il en faudrait le double pour satisfaire la demande.



Les Ponts-de-Cé, la construction du puits en juillet 1961
A l'arrière-plan le pont de Dumnacus - Archives ALM

La municipalité d'Angers, consciente du retard à combler, décide d'augmenter les capacités de production de l'usine des eaux des Ponts-de-Cé en construisant en 1951 quatre puits à barbacane. Ceux-ci sont placés en bordure de rive pour limiter au maximum les pertes de charge. Le système à barbacane permet de rallonger et de réguler le trajet de l'eau jusqu'au puits pour améliorer sa qualité. Parallèlement le lit de la Loire est corrigé : plusieurs digues sont construites par l'administration des Ponts-et-Chaussées sur la rive gauche du fleuve pour rapprocher le chenal des installations de captage située en bordure de rive droite. Les digues ont une deuxième fonction, elles permettent de modifier le trajet des eaux du fleuve de façon à ce qu'elles arrivent perpendiculairement au pont Dumnacus, diminuant ainsi les contraintes exercées sur l'ouvrage d'art. Mais en 1953 les arches du pont ne sont toujours pas débarrassées des débris de guerre qui gênent l'écoulement des eaux, et les grandes crues du printemps finissent pas provoquer une brèche dans un épi. En octobre l'arche n°7 du pont Dumnacus est enfin dégagée et l'écoulement du fleuve est de nouveau maîtrisé.

A Angers comme partout en France, le Baby Boom et le développement économique accentuent la demande en eau. En 1954, 79% des angevins disposent de l'eau courante dans leur habitation, ce qui est très inférieur à la moyenne des villes de plus de 100 000 habitants (87%). La production doit sans cesse être augmentée et en 1961 la municipalité décide de construire un nouveau puits à drains rayonnants de type Ranney à 200 mètres en amont du pont Dumnacus. Le puits se compose d'un cuvelage en béton armé de 4,90 mètres de diamètres et de 9 drains constitués de tubes d'acier perforés de 30 à 45 mètres de longueur. Le puits est désormais ancré directement sous le lit du fleuve, mais, s'il permet d'assurer la fourniture d'eau pour une demande normale, il ne permet pas de garantir l'approvisionnement en eau à l'ensemble des habitants en cas de sécheresse prolongée. Les ingénieurs réfléchissent alors à des solutions alternatives, comme le puisage de l'eau directement dans le fleuve, puis son injection dans le réseau après un traitement beaucoup plus lourd nécessitant des infrastructures plus modernes.

L'usine des eaux des Ponts-de-Cé fournit désormais l'eau potable à de nombreux habitants de l'agglomération. Il est donc logique que la compétence de l'eau et de l'assainissement soit confiée en 1970 au jeune District urbain créé deux ans plus tôt qui regroupe Angers et neuf communes de sa périphérie. Le regroupement intercommunal permet d'augmenter les moyens et de développer de nouvelles ambitions. Face à la nouvelle pénurie d'eau qui se profile les élus décident de mettre en place le plan de modernisation de l'usine des Ponts-de-Cé élaboré en 1966. L'eau ne sera plus simplement puisée dans les puits de captages, mais une nouvelle prise d'eau va être construite pour alimenter l'usine en eau provenant directement du fleuve. Les eaux brutes ainsi pompées sont filtrées, décantées, traitées au chlore puis injectées dans le réseau.

La nouvelle usine est inaugurée en 1973, la capacité de production, initialement de 40 000 m³ d'eau par jour est doublée. Trois ans plus tard, la deuxième tranche est mise en service, augmentant encore la capacité de production de 40 000 m³ d'eau par jour. La troisième tranche est livrée en 1980 et permet de porter la capacité journalière totale de production à 160 000 m³ d'eau dont 40 000 m³ en provenance des puits de captage. La modernisation de l'usine s'achève enfin dans sa première phase en 1983 avec l'adoption d'un nouveau système de potabilisation, l'ozonation.

L'agglomération se développe, la population augmente et les limites du District urbain s'étendent peu à peu. En 1995 le District compte 28 communes membres et la taille du réseau de distribution d'eau potable s'agrandit. Un nouveau réservoir de 750 m³ et une station de surpression sont construits à Feneu pour permettre l'alimentation dans de bonnes conditions des habitants du secteur nord de l'agglomération. La demande ne cesse de croître et la construction de nouveaux réservoirs et de stations de surpression se poursuit : en 2000 on détruit le château d'eau du Plessis-Macé ainsi qu'un réservoir à La Meignanne pour les remplacer par un réservoir de 1000 m³ et une station de surpression. En 2003 une nouvelle réserve de 5300 m³ et une station de pompage sont construites à Saint-Barthélémy-d'Anjou et l'année suivante, une même réserve de 5300 m³ est construite sur le secteur des Landes à Avrillé.

Les habitants de l'agglomération semblent désormais à l'abri de la pénurie d'eau pour quelques années. Mais les élus de la communauté d'agglomération, qui a succédé au District en 2001, veulent poursuivre la modernisation de l'usine des Ponts-de-Cé. En effet si la quantité semble désormais suffisante, le service des eaux veut désormais axer ses efforts vers une hausse de la sécurité et de la qualité gustative de l'eau. En effet la prise d'eau de Loire est située en aval du pont autoroutier qui enjambe la Loire, et un accident de la route entraînant une pollution du fleuve obligerait l'usine des eaux à cesser en urgence le pompage de l'eau de Loire. Les élus de la communauté décident donc de déplacer la prise d'eau en amont du pont autoroutier en 2003. Dans le même temps on modernise l'usine de traitement de l'eau en adoptant un nouveau système de purification : l'ultrafiltration. Ce système, breveté par la société Degremont, permet de diminuer l'usage du chlore en filtrant l'eau dans des membranes qui retiennent les impuretés et les micro-organismes. La nouvelle usine est inaugurée le 25 juin 2004, elle permet désormais de produire plus de 21 millions de m³ d'eau potable par an et d'alimenter 270 000 habitants répartis sur 31 communes.

Mais le processus de modernisation des équipements et des réseaux continue. Les avancées technologiques permettent d'améliorer sans cesse la qualité de l'eau, mais les problèmes de sécheresse qui semblent s'installer dans la durée posent de nouveau le problème de la pénurie. Afin d'assurer à l'ensemble des habitants de l'agglomération une alimentation continue en eau potable, les réseaux de canalisations sont étendus et interconnectés. La dernière grande opération étant ainsi le rattachement des réseaux de Savennières et de La Possonnière au réseau d'Angers Loire Métropole en décembre 2005, opération qui a nécessité la pose de près de 10 kilomètres de canalisation.

Cyril BAGNAUD

Angers Loire Métropole
Attaché de conservation du patrimoine



Départ du puits
pose de la canalisation Juillet 1961 - Archives ALM

Des fosses d'aisances à la station d'épuration :

Histoire de l'assainissement à Angers

Jusqu'à la fin du 19^{ème} siècle la ville d'Angers ne possède pas d'égouts. En 1897 seul un quart des rues est équipé de collecteurs pour évacuer les eaux de pluie. Les eaux usées courent ainsi dans les caniveaux jusqu'à la Maine. La pollution ? On en a conscience mais on compte sur le débit de la rivière pour diluer les effluents.

Au début du 20^{ème} siècle la population angevine est en pleine croissance, poussée par un développement des industries gourmandes en main d'œuvre. La ville s'étend et se densifie mais les réseaux ne suivent pas et au lendemain de la première guerre mondiale le retard de l'agglomération

Mais les progrès sont lents et en 1954, 29% seulement des logements angevins possèdent des WC privés et intérieurs. Ceux-ci sont reliés à des « fosses d'aisance », rarement septiques, qui nécessitent une vidange périodique. Mais la règle générale reste les cabinets de fonds de cour ou de jardin, le plus souvent primitifs et dotés d'une fosse plus ou moins étanche qui favorise le pullulement des insectes et la contamination des nappes phréatiques alimentant les puits. La municipalité d'Angers décide de réagir et d'accélérer la construction de réseaux et d'équipements modernes.

Les quartiers reconstruits et les nouveaux ensembles des années 1950 sont les premiers desservis. Ainsi en 1954 est construite la station d'épuration de la cité Verneau qui vient de sortir de terre. Située rue du Général Lizé, la station de petite capacité est composée d'un décanteur, d'un lit bactérien et de deux lits de séchage des boues. On s'occupe ensuite de la mise en place de grands collecteurs : un sur la rive gauche et un sur la rive droite de la Maine. En 1964 on construit également trois stations de relèvement des eaux usées pour faciliter leur évacuation à la rivière. La première se situe Cité du pin, boulevard Estienne d'Orves ; la deuxième Place Raymond Toubanc et enfin la dernière est placée sur la rive droite de la Maine, près du pont de la Basse Chaîne. En 1965 une nouvelle station de relèvement est construite à La Trousselière, rue Claude Bernard puis l'année suivante une autre à Belle-Beille, près de la nouvelle cité universitaire boulevard Lavoisier. Le réseau s'étend peu à peu mais il ne représente alors que 60 kilomètres d'égouts d'eaux usées. Un tiers seulement des habitants est desservi. Angers veut rattraper son retard à marche forcée et en trois ans 25 kilomètres de canalisation sont posés. Dans le centre-ville on éventre les rues les unes après les autres pour poser de nouvelles canalisations, dans la périphérie les ensembles de Belle-Beille, Verneau, Daguenet, La Chesnaie, Salpinte et Ecce Homo sont raccordés au réseau vannes qui se met en place.

angevine dans le domaine de l'assainissement est énorme. En 1934, quelques élus dynamiques préconisent dans le Plan d'aménagement de la ville d'Angers la création d'un réseau d'assainissement séparatif avec la construction d'une usine de traitement des eaux usées qui « sera placée le plus près possible de la Maine, à l'aval, sur la rive gauche, à un niveau suffisamment élevé pour éviter les submersions en temps de crues ». Celle-ci va mettre 40 ans à sortir de terre.

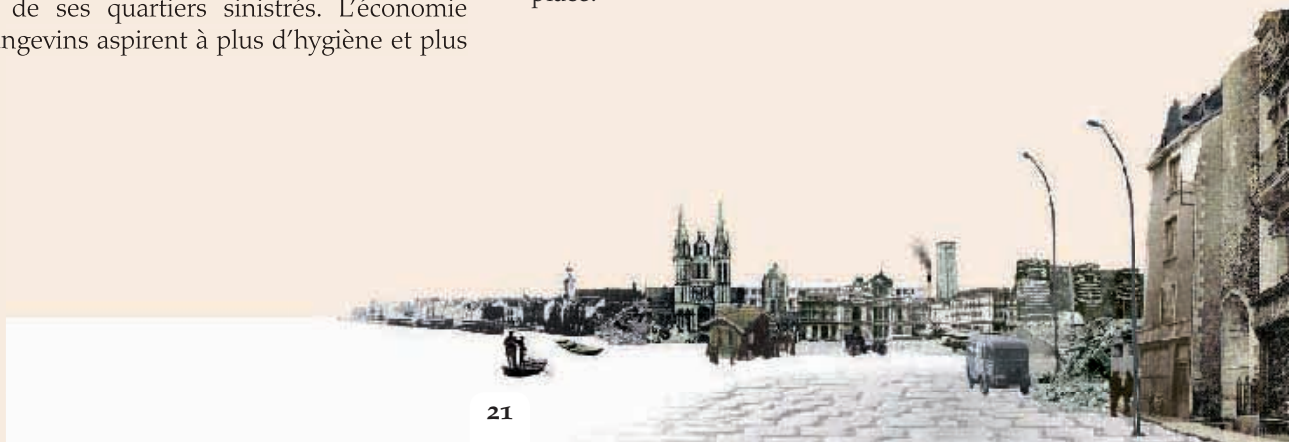
Ainsi en 1939 le réseau de tout-à-l'égout d'Angers est pour le moins embryonnaire : 4% seulement des immeubles sont raccordés! De nombreux bâtiments publics n'ont pas de branchement, ce qui sidère l'armée allemande lorsqu'elle occupe la ville en 1940! Les eaux usées (vaisselle, toilettes, lessives...) sont rejetées dans les caniveaux et courent à ciel ouvert le long des trottoirs jusqu'aux bouches d'évacuation des eaux pluviales. Des ruisseaux sont utilisés pour l'évacuation de ces eaux, comme le Frotte-Pénil ou le Mongazon, dégageant des odeurs nauséabondes et posant des problèmes de salubrité qui seront évoqués devant le Conseil Municipal plus de vingt ans durant. La Maine et l'étang Saint-Nicolas servent alors de déversoirs et sont pollués par les eaux usées de toute la ville d'Angers.

La guerre terminée Angers panse ses plaies et entame la reconstruction de ses quartiers sinistrés. L'économie redémarre et les angevins aspirent à plus d'hygiène et plus de confort.



Le collecteur du centre débouche dans la Maine quai René Bazin - Été 197.

Arch. Mun. Angers, 9Fi12748





L'installation du tout-à-l'égout rue de la Roë octobre 1965.
Arch. Mun. Angers, 9Fi10502).

Si les nouvelles constructions se raccordent quasi-naturellement au tout-à-l'égout, il n'en est pas de même des immeubles anciens. Le problème n'est pas spécifique à l'agglomération angevine, toutes les villes de France dressent le même constat. Les législateurs décident au début des années 1960 d'accélérer les choses : une loi est bientôt promulguée pour obliger les propriétaires d'immeuble à se raccorder lorsque le tout-à-l'égout est installé dans la rue. Ils ont deux ans pour se mettre en conformité s'ils ne veulent pas payer de pénalités.

Quel traitement pour les eaux collectées ?

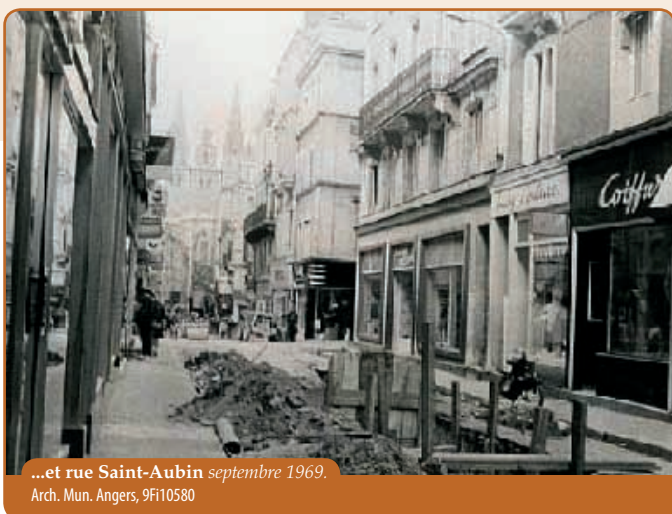
Pour l'instant la plupart des eaux usées collectées par le réseau de la ville d'Angers continue d'être rejetée sans traitement préalable dans la Maine ou dans l'étang Saint-Nicolas. Les capacités de dilution de la rivière diminuent face à l'augmentation des volumes déversés. En 1964 la municipalité d'Angers, consciente depuis longtemps du problème, demande à inscrire la construction d'une station générale d'épuration d'eaux usées au Programme d'équipement urbain. Dès le début la collectivité opte pour un système de réseaux séparatifs, et non unitaires, c'est-à-dire que les eaux usées et les eaux pluviales n'emprunteront pas les mêmes canalisations. Les travaux débutent en juin 1966 et une plate-forme de 32 700 m² d'une épaisseur de 4 à 6 mètres est construite sur les prairies de la Baumette, sur

la rive gauche de la Maine, en aval de l'agglomération. La station est prévue pour pouvoir traiter les eaux usées d'une population de 120 000 habitants et doit être inaugurée à la fin de la décennie. Mais les travaux de réalisation prennent du retard, l'acquisition des terrains et la stabilisation des remblais a pris plus de temps que prévu.

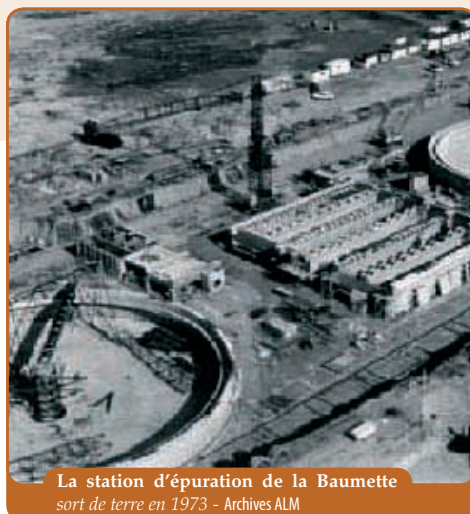
En 1968 le District est créé et fédère dix communes autour d'Angers : Avrillé, Beaucouzé, Bouchemaine, Cantenay-Epinard, Montreuil-Belfroy et Juigné-Béné qui deviendront Montreuil-Juigné, Saint-Barthélémy-d'Anjou, Sainte-Gemmes-sur-Loire et Trélazé. Dès sa création le District est doté de la compétence eau et assainissement, et même si elle n'exerce de fait la compétence qu'à partir de 1970-1971, le pilotage de la construction de la nouvelle station de la Baumette lui revient.

La population de l'agglomération continue d'augmenter et les élus du District décident de réévaluer les capacités de traitement de la future usine en les portant à 180 000 équivalents habitants. Le chantier débute en janvier 1972 et l'usine est inaugurée au début de l'année 1974. La volonté politique est de traiter la quasi-totalité des besoins de l'agglomération et « d'éviter une prolifération de stations d'épurations secondaires de fonctionnement souvent aléatoire ». Au fur et à mesure de l'extension du réseau et du raccordement aux grands collecteurs drainant les eaux vers La Baumette, il est prévu de supprimer progressivement les petites stations d'épuration. En 1973 le réseau atteint ainsi 182 kilomètres et près de 80% des voies classées sont désormais équipées aussi bien en rive droite qu'en rive gauche de la Maine.

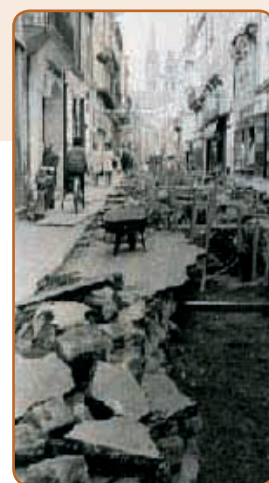
Cyril BAGNAUD
Angers Loire Métropole
Attaché de conservation du patrimoine



...et rue Saint-Aubin septembre 1969.
Arch. Mun. Angers, 9Fi10580



La station d'épuration de la Baumette
sort de terre en 1973 - Archives ALM



Du balayage des rues au tri mécano-biologique : cent ans de propreté publique et de gestion des déchets

Le service propreté public : les missions d'hier ...



Aussi loin qu'on remonte, avant même qu'il existe une municipalité, le nettoyage de la ville était confié à des particuliers. En 1457, il est adjugé, moyennant 120 livres tournois, à Portier et à Jehan Guillaume qui promettent de bien nettoyer toutes les rues et pour ce faire d'avoir deux tombereaux garnis de pelles, matériel qui sera encore en service au milieu du XX^e siècle.



Les tombereaux en usage à Grenoble en 1923
Arch. mun. Angers, 5 Fi



...Et ceux utilisés à Orléans à la même époque
Arch. mun. Angers, 5 Fi

Aux mains des particuliers

En 1464, le roi René précise par ordonnance de police les obligations des habitants et celles des adjudicataires du nettoyage. Des secteurs de nettoyage sont établis selon un calendrier hebdomadaire. Il est défendu à tous de jeter «aucuns bourriers en aucune des rues de ceste ville plus toust que le tumbereau ou autre qui le devra ouster soit présent». Enfin, l'on ordonne, «pour mieulx tenir ladicte ville necte», que chacun balaye devant sa maison trois fois par semaine, les lundis, mercredis et samedis. Avec la création de la mairie en 1475 par Louis XI, la propreté des rues devient affaire municipale.

Malgré les beaux règlements, les rues ne devaient pas être souvent propres, comme le laissent entendre quelques récits : le Strasbourgeois Élie Brackenhoffer note en 1644 que le pavé est «mauvais et boueux, presque comme à Paris». En 1678, les échevins édictent un règlement, inspiré du règlement parisien de 1663 : les administrateurs de l'hôpital sont chargés du nettoyage qu'ils pourront confier à des entrepreneurs particuliers. Des notables bourgeois, nommés pour chaque quartier, surveilleront les opérations. Les multiples amendes prévues laissent à penser sur l'efficacité de tel règlement...

V'là les Bougonniers !

Deux siècles après, Angers est encore une des villes les plus malpropres. L'adjudicataire de l'enlèvement fait mal son travail. Les habitants ont quelquefois des dépôts de fumier devant leur porte pendant quinze jours (rapport du commissaire de police, 1830). Puisqu'un seul adjudicataire ne peut suffire, désormais l'enlèvement sera adjugé en trois lots, au plus offrant, c'est-à-dire à celui qui demandera à la ville la subvention la moins importante pour l'exécution de ce service. Boues et ordures devront être enlevées tous les jours, entre huit heures du matin et deux heures de l'après-midi. Les tombereaux seront bien clos - ce que disait déjà le règlement de 1678 - et confectionnés de façon qu'aucune partie liquide ne s'en échappe. Une plaque en tôle peinte indiquera leur numéro.

Petit fait anodin, mais d'importance dans l'expression populaire angevine : le 6 octobre 1866, l'enlèvement des ordures et le nettoyage sont affermés aux sieurs Bourgonnier et Trédille pour dix-sept ans. Bourgonnier, puis son gendre Lorin, laissent leur marque à l'entreprise de répurcation : par leur longue exploitation, mais surtout par une heureuse coïncidence. Propriétaire de terrains aux environs des rues Saint-Léonard et de la Madeleine,

Bourgonnier ouvre pour les desservir une voie privée, classée municipale en 1906. La ville y achète après la Première Guerre mondiale un grand terrain où elle installe en 1923 la subdivision sud de son service de réputation... Chaque matin, chevaux et tombereaux partent de là et l'on disait à leur approche - signalée par la cloche suspendue à l'avant de chaque véhicule : «V'là les Bougonniers !» Beaucoup d'Angevins s'en souviennent encore. Cependant le système de l'adjudication ne donne pas satisfaction alors que le mouvement hygiéniste se développe partout. Finalement, les exigences financières du dernier adjudicataire conduisent la ville à créer son propre service de nettoyage, à partir de septembre 1914, rattaché au service de la Voirie.

Du nettoyage...

Après quelques années d'expérience, on se rend compte qu'une modernisation s'impose... En 1926, le directeur de la Voirie prône l'abandon des tombereaux hippomobiles pour des camions automobiles, mais la municipalité n'y est pas favorable : les tombereaux permettent de vendre les boues aux maraîchers dont les terres sont desservies par de très mauvais chemins. Cependant, l'usage des poubelles est, après un essai en 1909, rendu définitivement obligatoire (1926-1931). Le vieillissement accéléré de la «cavalerie» pendant la Seconde Guerre mondiale et l'extension considérable de la ville entraînent enfin une modernisation radicale : le programme de motorisation de la réputation est voté le 9 juillet 1951. Il était temps : la cavalerie ne comprenait plus que trente chevaux, dont seize seulement de moins de treize ans ! Les camions électriques sont d'abord choisis pour leur excellence à faible vitesse, mais les parcours s'allongeant au fur et à mesure de la croissance de la ville, des diesels plus puissants les remplacent.

...à l'environnement

Le dernier tombereau hippomobile rentre définitivement à l'écurie fin juillet 1960, mais le programme de modernisation n'est pas achevé. Le programme de modernisation prévoyait le transfert total des installations de la réputation, trop à l'étroit rue La Bruyère, sur un terrain en bordure de l'avenue Joxé, où l'on construirait une usine d'incinération. L'usine d'incinération, financée par le District urbain d'Angers, sera en fait installée à la Roseraie en 1975. À ses attributions primitives - santé, prévention et environnement - sont ajoutées en 1983 la gestion des déchets et la propreté publique, au sein d'un service désormais appelé - l'accent étant mis sur ce point - «Environnement-Hygiène». En 1987, Angers obtenait la distinction du balai d'argent et l'oscar des initiatives en matière d'environnement : il est loin le temps où la ville était bonne dernière en ce domaine...

Depuis 2000 le service Collecte et tri des déchets est rattaché à Angers Loire Métropole. Le service Propreté publique quant à lui est resté un service municipal.

Sylvain BERTOLDI

Directeur du service Archives - Documentation
Photothèque de la Ville d'Angers



Du balayage des rues au tri mécano-biologique : cent ans de propreté publique et de gestion des déchets

...et les activités d'aujourd'hui

En 2007, ce sont plus de 105 agents qui travaillent jour et nuit, 363 jours par an pour maintenir un cadre de vie agréable aux Angevins. Leurs missions : le nettoyage des espaces publics et le développement des actions d'incitation au civisme permettant au public d'être acteur de la propreté de son environnement.

Le balayage des espaces publics : 100 km par jours

Le balayage mécanique permet de nettoyer les caniveaux accessibles. 8 circuits de balayage sont prévus par jour pour permettre de nettoyer 100 kilomètres de voies quotidiennement.

Le balayage manuel, assuré par 22 équipes de 2 agents, permet de ramasser les déchets restés sur les trottoirs et dans les caniveaux inaccessibles aux moyens mécaniques.

La fréquence de balayage manuel est de 7 fois par semaine pour certaines rues de l'hyper centre à une fois par semaine dans les rues pavillonnaires.

Les centres commerciaux sont nettoyés tous les jours du lundi au vendredi.

En complément de ces interventions régulières, les informations recueillies auprès des Angevins grâce au numéro d'appel gratuit (0800 49 05 05) permettent de déclencher des interventions ponctuelles (sacs poubelle éventrés, déversement accidentel sur chaussée, dépôts sauvages...).

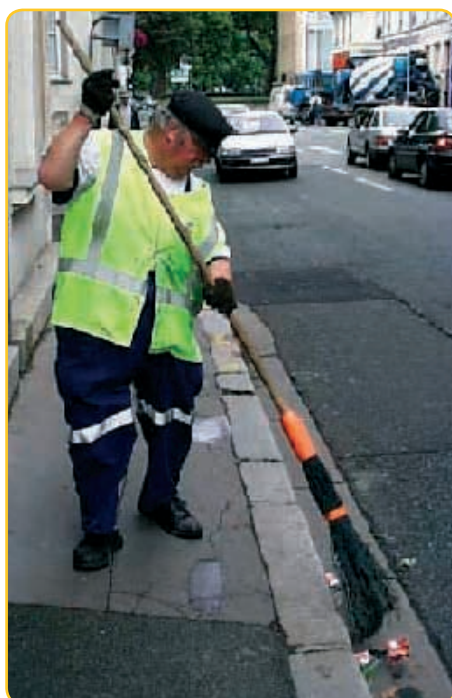


La brigade Environnement du service Propreté publique

La Brigade Environnement a été mise en place en octobre 2005.

Les objectifs sont :

- 1- Assurer une surveillance environnementale du domaine public et dissuader les auteurs d'incivilités par la facturation des travaux effectués pour remettre en état le domaine public.
- 2- Intervenir pour remettre en état le domaine public après des actes de dégradation (graffitis, affichage sauvage, dépôts sauvages, accident sur domaine public, fuite d'huile...).



Les sanitaires publics

Le parc des sanitaires publics de la Ville d'Angers est constitué d'une quarantaine de sites (27 sanitaires en régie, 9 sanitaires en location-maintenance, 4 urinoirs).

Depuis 1996, deux à trois sanitaires sont construits chaque année. Les urinoirs sont supprimés en raison des problèmes d'hygiène et de la vétusté de ces équipements installés dans les années soixante.

Les sanitaires installés depuis 2002 sont tous accessibles aux personnes à mobilité réduite.



Le 3D (dératisation, désinfection, désinsectisation)

Le service Propreté publique dispose d'une cellule 3D, qui permet de prendre en charge la lutte contre les nuisibles et parasites.

Cette cellule est constituée de trois agents de désinfection, titulaires du diplôme d'applicateur de produits antiparasitaires.

En matière de lutte contre les insectes, le service porte ses efforts sur ceux potentiellement pathogènes pour l'homme : lutte contre les blattes, les puces et la gale. Le service dispose d'une étuve de désinfection.

Les agents interviennent ponctuellement pour lutter contre



La capture d'animaux errants

La capture d'animaux errants sur la voie publique est réalisée conjointement par la cellule désinfection et la Police Municipale. Tous les animaux capturés sont remis au refuge de la S.P.A. à la Baumette, dans le cadre d'une convention avec la Ville. Deux agents ont suivi une formation de piéteur agréé organisée par la Fédération Départementale des Chasseurs.

Les pigeons, 929 en 2006, sont capturés régulièrement sur tout le territoire de la Ville d'Angers, et la cellule désinfection conseille aux propriétaires de mettre en œuvre des dispositifs pour empêcher les pigeons de se poser sur les corniches des immeubles.



Déjections canines : 800 000 sacs distribués

La présence d'animaux dans la ville, et notamment des chiens, est source de pollution et implique un effort important de propreté publique. Ainsi, depuis 1999, la Ville a mis en place une politique de sensibilisation à la propreté canine. Elle s'est traduite par la mise en place :

- de cours d'éducation canine et des actions de médiation canine avec la Régie de quartiers d'Angers, ainsi que des séances d'Agility Dog à Monplaisir
- d'un réseau de 30 espaces sanitaires canins et de 42 distributeurs de sacs à déjections canines. En 2006, 800 000 sacs ont été distribués.

En 2002, une campagne de communication a appuyé la publication d'un nouvel arrêté municipal qui rend obligatoire le ramassage par les maîtres des déjections canines de leurs chiens sur la voie publique. L'arrêté prévoit, la facturation du coût du ramassage au propriétaire du chien qui ne respecterait pas cette obligation.





Les feuilles mortes ne se ramassent plus à la pelle

Les feuilles mortes collectées sur la voie publique à Angers représentent environ 800 tonnes par an. Contenant beaucoup d'impuretés et de déchets, elles étaient mises en décharge jusqu'à l'automne 2001. Depuis cette date, après un essai réalisé en lien avec la société Maine Compost à Tiercé, elles servent à faire du compost. Ce compost est ensuite utilisé dans les parcs, jardins et l'ensemble des espaces verts de la Ville.

Les feuilles sont ramassées par des équipes d'agents de la Propreté publique à l'aide de balayeuses mécaniques et, depuis 2003 avec un tonde-balai attelé à un tracteur.



- En 2007, l'activité a consisté à :
- Entretenir 400 kms de voies publiques dont 18 kms de voies cyclables et 5,5 kms de voies piétonnes
 - Balayer 85 500 kms de voies, dont 42 000 manuellement et 43 500 avec des engins mécaniques
 - Laver 58 000 kms
 - Nettoyer 17 000 m² de surface de marchés par semaine
 - Ramasser 3 440 tonnes de déchets et balayures
 - 2.191 interventions de propreté (graffitis, dépôts sauvages, déjections canines...)



Enlèvement des graffitis

Par la volonté de la Ville, les tags et graffitis n'ont plus droits de cité à Angers. En tout cas, une équipe du service Propreté publique, équipée d'un groupe d'hydrogommage, intervient gratuitement sur tous les murs et façades visibles du domaine public. Le matériel, acheté en 1998, n'utilise aucun solvant et ne présente pas de danger, ni pour les utilisateurs, ni pour l'environnement. Il peut s'appliquer sur toutes les surfaces minérales, dures ou tendres, sur la brique, le bois, le verre, les métaux.

D'autres équipes utilisent des lingettes anti graffiti (imprégnées de solvant à base d'essence d'écorce d'orange, produit non toxique) pour une intervention rapide sur les panneaux de signalisation ou le mobilier urbain.

Le masquage des tags par recouvrement de peinture blanche n'intervient que pour des surfaces trop importantes ou en cas d'impossibilité d'accès pour le matériel d'hydrogommage.



Source : rapport d'activité de la direction Environnement-Cadre de vie 2007.



Les lavoirs municipaux

La machine à laver est, de l'avis unanime, l'une des inventions marquantes du XX^e siècle. C'est déjà la reine du premier Salon des arts ménagers en 1923, mais le public français reste méfiant, sous prétexte que le blanchissage mécanique use. Elle ne se démocratise qu'à partir des années cinquante. Comment lave-t-on auparavant à Angers ?



Projet de lavoir, rue Saint-Lazare, par l'architecte Brot.
24 octobre 1911 - Arch. mun. Angers, 6 N 23.

Projets de lavoirs publics

Les municipalités angevines ne se préoccupent pas d'hygiène avant les premières discussions sur l'établissement d'un réseau de fontaines publiques dans les années 1830 et surtout avant la loi du 3 février 1851 par laquelle l'État ouvre un crédit extraordinaire de six cent mille francs pour encourager les communes à bâtir bains et lavoirs publics. Des villes importantes, comme Rouen, en avaient déjà ouvert. Un projet est dressé à Angers sur ce modèle en 1851, utilisant une partie du pont des Treilles ruiné.

Un autre lavoir modèle est prévu par l'architecte Delêtre en 1855 dans le plan d'une cité ouvrière à établir sur l'emplacement de l'ancien hôpital général des Renfermés et des incurables, entre la place de la Laiterie et le boulevard de Laval. En 1857, l'industriel Oriolle propose d'abandonner gratuitement à un lavoir public, qui serait placé quai du Rideau, les eaux chaudes provenant de sa filature.

Aucun de ces projets n'est réalisé, mais, avec le développement de préoccupations hygiéniques, l'établissement de lavoirs publics revient comme un leitmotiv au conseil municipal :



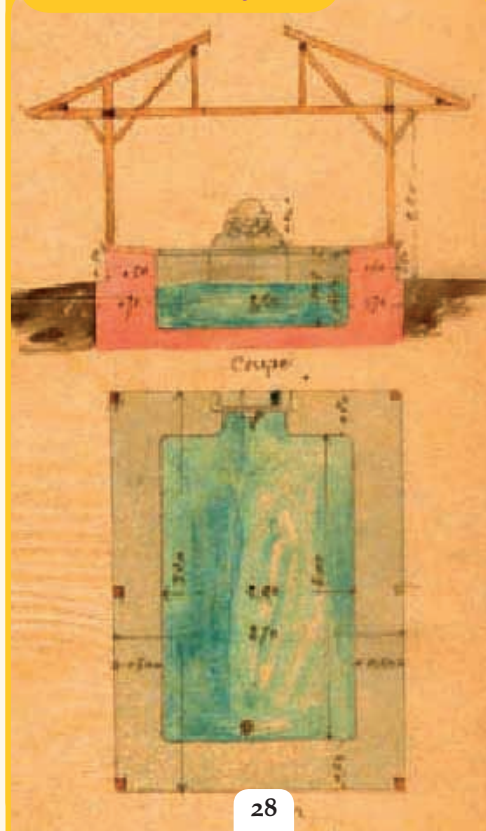
Arch.num. Angers - 4Fi 2247

Bateaux-lavoirs

Les grandes maisons possèdent buanderies bien montées et puits pour l'alimentation en eau. Ménages modestes et ouvriers n'ont guère d'autres ressources que de laver leur linge directement à la Maine. Petit progrès : l'apparition d'« entreprises à laver », les bateaux-lavoirs, au début du XIX^e siècle. Jusqu'à l'avènement de la machine à laver, les bateaux-lavoirs prospèrent sur les rives de la Maine. Ils sont 4 en 1806, 18 en 1880, 28 en 1902. Après la Première Guerre mondiale, leur nombre décroît peu à peu. Le dernier disparaît en 1957.

Pour beaucoup de familles pauvres, l'usage des bateaux-lavoirs est trop onéreux et, depuis les quartiers éloignés de la Maine, il est bien pénible de porter son linge aux bateaux-lavoirs sur une brouette... Le quartier Saint-Jacques utilise donc le ruisseau de Brionneau et l'étang Saint-Nicolas. Le quartier des Justices, particulièrement déshérité au point de vue de l'hygiène, est aussi éloigné de la Maine que de la Loire. Mares et autres « douves » font alors l'affaire, comme celle qui stagne au milieu de la place du Bourg-La-Croix. On peut imaginer son état sanitaire, surtout en période de sécheresse.

Projet de lavoir pour le Bourg-La-Croix par Rohard.
26 octobre 1899 - Arch. mun. Angers, 107 M 2.



- 1871 : nomination d'une commission pour étudier la création d'un lavoir sur le pâtis Saint-Nicolas.
- 1872 : reconnaissance de l'utilité des lavoirs publics gratuits.
- 1879 : rapport prévoyant la construction d'un lavoir sur la promenade de la Baumette pour utiliser les eaux chaudes de la filature Joubert.
- 1880 : deux conseillers municipaux demandent un lavoir au Bourg-La-Croix.
- 1882 : un conseiller municipal propose de créer des lavoirs publics.
- 1883 : les habitants du faubourg Saint-Jacques réclament un lavoir au-dessous du pont Brionneau.
- 1898 : nouvelle réclamation d'un lavoir au Bourg-La-Croix.



Les douches municipales

Elles apparaissent en France au XIX^{ème} siècle entraînées par le mouvement hygiéniste. Les douches municipales viennent compléter le dispositif mis à la disposition des classes laborieuses pour améliorer l'hygiène corporelle et la propreté publique (création des bornes fontaines ; vespasiennes et lavoirs publics). Ce sont des douches collectives que les municipalités mettaient à la disposition des usagers qui n'étaient pas équipés de l'eau courante. Payantes, elles se généralisent dans les années 1920-1930, sont modernisées dans les années 50 et ont tendance à fermer dans les années 1980.

Au XIX^e siècle, des établissements privés de bains existaient à Angers. On en comptait trois en 1855. Un rue Valdemaine, un rue Beaurepaire et un autre situé quai Royal. En 1856 ouvrent les Bains Flore rue Saint-Maurille. Cette institution angevine perdurera jusqu'en 1975.*

Il faudra attendre juin 1924 pour qu'Angers s'équipe de bains publics avec l'ouverture des bains douches situés montée Saint-Maurice. Cet équipement municipal était composé de 30 cabines. Plusieurs générations d'Angevins habitant les quartiers populaires sont venues s'y laver avant leur fermeture en mai 1971.

D'autres projets furent proposés à la municipalité et malgré les besoins importants et les demandes renouvelées tout au long des années 20 par la population angevine, seul un deuxième établissement de bains douches ouvrira à Angers au début des années 30 dans un bâtiment appartenant à l'office municipal d'habitation à bon marché, rue Prosper-Bigeard. Cet établissement était composé de 17 cabines de douche et d'un lavoir de 14 places avec buanderie. Il fermera en 1998.

Aujourd'hui, des douches municipales sont à la disposition du public, 2 rue Léon Jouhaux. Elles sont équipées de 5 cabines dont une accessible aux personnes à mobilité réduite.

Marc FLEURY

Inspecteur de salubrité - Ville d'Angers

* Source : «Des thermes Napoléon III : Les Bains Flore, rue Saint-Maurille» - Sylvain BERTOLDI Journal vivre à Angers - mars 2005.



Le lavoir du Bourg-La-Croix - 1978
Arch. mun. Angers.

Un lavoir, enfin !

Hélas, discussions et résolutions restent pendant cinquante ans à l'état de vœux pieux, jusqu'à ce qu'enfin la demande d'un lavoir au Bourg-La-Croix reçoive une exécution : « Un lavoir public établi aux Justices, sur la place du Bourg-La-Croix, rendrait des services incontestables. Aussi la question préoccupe-t-elle depuis longtemps les conseillers municipaux du quartier. Si elle n'a pas été résolue, c'est à cause de l'insuffisance des ressources en eau de la ville. L'alimentation d'un lavoir exige toujours une quantité d'eau considérable »... (rapport de l'ingénieur de la voirie, Arch. mun. Angers, 107 M 2). Le 9 mars 1900, le conseil municipal vote 2 650 francs pour sa construction. Le premier lavoir public d'Angers, conçu par le conducteur de travaux Rohard, existe toujours et a été restauré.

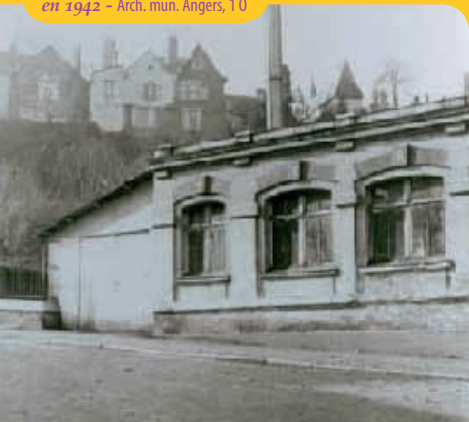
Suivant l'adage « il n'y a que le premier pas qui coûte », d'autres lavoirs sont édifiés par la suite, si du moins plans et devis conservés aux Archives ont été suivis d'exécution : à l'angle de la rue Fénelon et du faubourg Saint-Michel vers 1904, rue Saint-Lazare sur la place des Acacias vers 1912, rue Jean-Jaurès en 1928. Le premier grand lavoir public municipal moderne, de quatorze places – d'ailleurs le seul étant donné sa date tardive de création – est bâti au début des années trente rue Prosper-Bigeard par l'office municipal d'HLM, en même temps que dix-sept cabines de bains-douches.

La machine à laver est longue à conquérir tous les foyers : en 1962, le lavoir du Bourg-La-Croix affiche encore complet le matin. «Prévoyante, cette habitante qui vient d'assez loin avec son linge sur une brouette, a préféré l'après-midi plus calme pour faire sa lessive en plein air. Ici, pas de buée, pas de baquets à remuer, de lessiveuse à vider et alternativement ; et l'eau qui court toujours propre ne coûte rien» (*Courrier de l'Ouest*).

Sylvain BERTOLDI

Directeur du service Archives - Documentation
Photothèque de la Ville d'Angers

Les bains douches
en 1942 - Arch. mun. Angers, 10



Douches municipales de la rue Prosper Bigeard en 1998
Collection particulière



Douches municipales, 2 rue Léon Jouhaux
photo Ville d'Angers 2007



Du Choléra à la grippe aviaire : cent ans de lutte anti-vectorielle

Dans la première moitié du XX^e siècle, lors de la création du bureau municipal d'hygiène, Angers est en récession : les conditions d'hygiène sont médiocres pour beaucoup et nombre de logements sont insalubres. Le tout à l'égout n'est réellement installé qu'après 1960 et une enquête sur la qualité des eaux de boisson en 1904 montre que sur 159 prélèvements, seuls 35 révèlent une eau potable. La densité médicale est faible : 1 médecin pour 1 100 habitants de 1900 à 1970 environ (1 médecin pour 370 habitants en 1998).

Les grandes épidémies du XIX^e siècle, choléra et variole, disparaissent peu à peu. Les foyers des maladies se resserrent sur des populations plus marginales et sur des secteurs géographiques restreints. Les progrès de la médecine ont bouleversé la perception des épidémies. Autrefois manifestations ponctuelles, récurrentes mais irrégulières, elles deviennent latentes dans les imaginaires.

Les microbes inquiètent. Mis en évidence par Pasteur, notamment dans la diffusion des maladies, ils deviennent une menace jusqu'à l'intérieur même du corps et dans l'intimité de l'habitat.

Il convient alors de prévenir l'apparition des maladies. L'hygiène reste le moyen de lutte privilégié. Le bureau municipal est chargé de la désinfection chez les particuliers, dans l'espace public et les bâtiments scolaires.... Si l'attention portée aux publics les plus vulnérables reste moralisatrice, elle s'accompagne d'actions d'éducation.

Les trois grands fléaux nationaux sont l'alcoolisme, la syphilis et la tuberculose. Les milieux hygiénistes sont conscients de la nécessité d'informer et d'éduquer les populations, avec d'autant plus d'importance que les moyens thérapeutiques sont limités. Aussi voit-on dans quelques écoles et dans certains commerces des affiches d'éducation sanitaire. Après les années 50, les grandes campagnes se multiplient. Progressivement les messages dramatiques du début se détournent du sanitaire pour s'orienter vers l'éducation à la santé.



Arch. mun. Angers

En 1895, Raymond Poincaré, alors ministre de l'Instruction publique, souhaite que le programme scolaire intègre une information sur l'alcool, « au point de vue de l'hygiène, de la morale, de l'économie sociale et politique » au même titre que le français et les mathématiques. Un panel pédagogique antialcoolique se répand dans les classes (affiches, tableaux muraux, buvards, bons points et manuels de lecture courante)

L'alcool

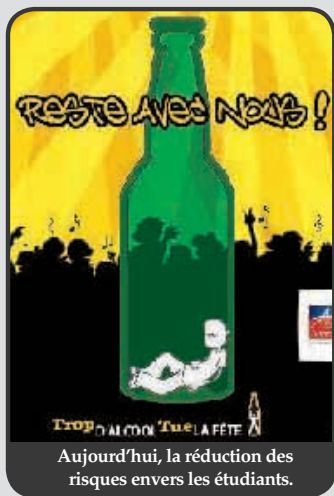
Les premières ligues anti-alcooliques naissent après la Commune et la peur sociale qu'elle provoque. Leur influence grandit dans le dernier tiers du XIX^e siècle. En 1895, elles obtiennent de Raymond Poincaré, ministre de l'Instruction publique, qu'un enseignement sur les dangers de l'alcool soit inscrit au programme, aux côtés des autres matières (1). L'alcool devient, le facteur de « menace sur l'ordre social ». L'absinthe est le symbole de la lutte contre l'alcoolisme. Mais, à l'inverse des idées véhiculées par les hygiénistes, l'alcoolisme n'est pas l'apanage des classes ouvrières. Dans le dernier quart du XIX^e siècle, toutes les couches sociales sont concernées.

Dès 1914, les premières décisions d'interdiction de « la fée verte » sont prises par des généraux pour leurs soldats. La loi de mars 1915 généralise l'interdiction de l'absinthe et limite l'ouverture des débits de boissons. Mais, l'autorisation en 1912 des apéritifs anisés annihile cette volonté. La lutte nationale contre l'alcoolisme s'avère vaine.

Au fil du siècle, la consommation d'alcool diminue, mais de nouvelles formes d'alcoolisation apparaissent. Plus tôt, plus vite, plus foudroyant, le but recherché est l'ivresse. Aujourd'hui, l'intensification de la prévention s'oriente vers les publics les plus jeunes. Parmi ces actions, la formation des étudiants organisateurs de soirées accompagne la charte signée entre les bureaux des étudiants et la Ville visant à proposer une alternative à l'alcool.



Arch. mun. Angers - 04Fi_01724



2 - La prévention par les vaccinations.

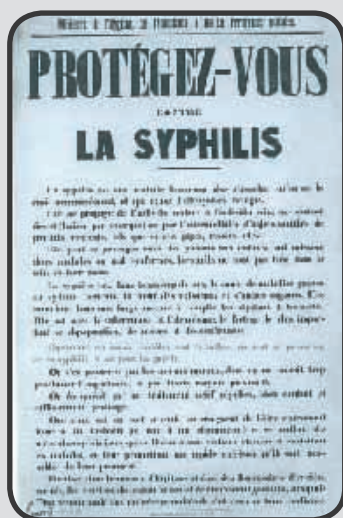
Durant les années 1920, la mise au point de vaccins efficaces se multiplient : 1921 la tuberculose, 1923 la coqueluche, 1924 la diphtérie, 1926 le tétanos. Petit à petit certaines vaccinations deviennent obligatoires pour des raisons de santé publique. Les visites médicales scolaires sont l'occasion de valoriser les vaccins auprès des familles et de réaliser les vaccinations obligatoires des enfants (BCG, diphtérie à partir de 1938). Il est intéressant de noter, dans cette période où pro et anti vaccinations s'apostrophent, combien le directeur du bureau municipal d'hygiène de l'époque s'est investi dans leur promotion dès 1930.

De la Syphilis au SIDA

Les maladies vénériennes, notamment la syphilis, croissent en Anjou entre 1910 et 1930. De 1916 à 1926, le montant des crédits publics consacrés au dépistage et aux soins de la syphilis bondit de 200 000 Francs à 9,65 millions de Francs et continue à progresser les années suivantes.

La mission Rockefeller installe un peu partout en France des services antivénériens. En 1918, un dispensaire spécialisé, ouvert à l'hôpital, est rapidement soumis à une grande activité. Puis la pénicilline, dans les années 1940, et la diffusion des antibiotiques permettent de soigner et de stopper la diffusion des maladies vénériennes.

Au milieu des années 80, l'apparition du SIDA bouleverse tout. Désormais, la réduction des risques est un élément clé de la prévention. La Ville installe et gère dans 12 sites municipaux 16 distributeurs de préservatifs masculins et 4 distributeurs de préservatifs féminins. La direction Santé publique s'investit dans les programmes régionaux de lutte contre l'infection et soutien les associations et les événements comme la journée mondiale de lutte contre le SIDA, chaque 1er décembre.



affiches de 1980

Le service est aussi appelé dès l'apparition de cas de maladies contagieuses, variole, rougeole, poliomyélite, varicelle pour des soins, des orientations (vers le sanatorium notamment), et des désinfections. En 1955, une épidémie de variole dans le Morbihan pousse les Angevins à répondre en masse à la proposition de vaccination faite par le bureau. Un déplacement du SCO en Bretagne est même interdit par le maire.

En 1901 naît la société de préservation contre la tuberculose, fléau du début du siècle. Après la Première Guerre mondiale, la commission américaine de préservation contre la tuberculose en France et la mission Rockefeller (jusque 1923) multiplient les écoles de visiteuses, les dispensaires et les moyens de prévention.

Angers s'équipe progressivement des infrastructures nécessaires à la prise en charge de la population. Le taux de tuberculose au début du XX^e siècle est supérieur à la moyenne nationale. En 1931, un service spécial pour tuberculeux est créé à l'hôpital. En 1936, le comité de défense contre la tuberculose du Maine-et-Loire accomplit 6011 examens radioscopiques et 5681 examens cliniques.



Les vaccinations sont effectuées dans les écoles par le médecin responsable du bureau municipal d'hygiène, en lien avec l'examen médical périodique scolaire. Les cas de tuberculose se raréfient pour se stabiliser en dessous de 10 décès par an dès le milieu des années 1970.

Avec la fin du service de l'inspection médicale des écoles en 1973, les vaccinations BCG disparaissent des attributions du bureau. En revanche, les permanences de vaccinations dans les quartiers assurent les vaccins obligatoires et recommandés. Leur organisation prend forme progressivement jusqu'à proposer les permanences hebdomadaires au début des années 80.



Affiches de sensibilisation visibles dans les lieux publics - AD18Ph2007-00645



3 - aujourd'hui : l'émergence de nouveaux risques

A la fin du XX^e siècle, de nouveaux modes de vie participent à la croissance du tabagisme, de la toxicomanie et au développement des cancers.

Aujourd'hui, d'épidémies localisées, on passe à la notion de pandémie mondiale (pandémie grippale) qui fait peser un danger collectif. De nouveaux risques sanitaires émergent : les légionnelles, les champs électromagnétiques sont les nouveaux points d'attention du XXI^e siècle.

Mais même si les moyens de communication et de déplacements modernes mondialisent les menaces, le maire reste un acteur local de la prévention et de la gestion de ces risques.

Sébastien Godard
 Animateur
 service promotion de la santé,
 direction Santé Publique, Ville d'Angers

Les Malheurs des temps, histoire des fléaux et des calamités en France, sd. Jean Delhumeau et Yves Lequin, coll. Mentalités : vécus et représentations, ed. Larousse, 1987, 519pp. Partie V : (XIX^e – 1^{ère} moitié du XX^e siècle) Prométhée en question (par Yves Lequin) p406.

Angers XX^e siècle, sd Jacques Maillard, ed. Ville d'Angers, 2000, 317p. (Chapitre « Santé et établissements de soins », pp. 278 à 281. Jean-Claude Renier)

Histoire d'Angers, sd François Lebrun, coll. Univers de la France et des pays francophone, Privat éditeur, 1983, 346pp.



De l'éducation sanitaire à la promotion de la santé : cent ans d'actions pour la santé

L'éducation sanitaire de la première moitié du XX^e siècle



35^{ème} fête fédérale de gymnastique à Angers - les 29, 30, et 31 mai 1909.
Arch. Mun. Angers 9Fi_007514

Au fil du siècle, la notion d'éducation de la population va évoluer. Des théories hygiénistes et moralistes de la fin du XIX^e siècle on passe aux logiques de réduction des risques à la fin du XX^e siècle. Les conceptions individualisées de l'éducation à la santé, dont l'éducation en milieu scolaire est la plus flagrante illustration, s'orientent en ce début de XXI^e siècle vers des visées de santé communautaire.

Deux vecteurs portent les fondements de l'éducation à la santé au début du XX^e siècle : l'hygiène et la morale.

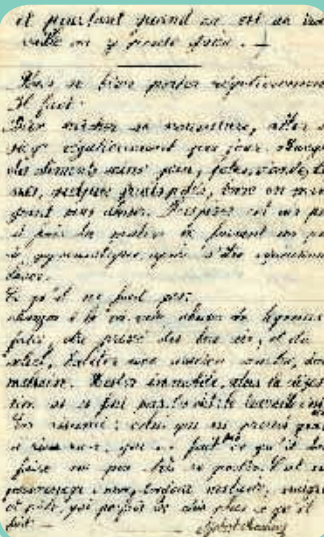
L'hygiène : depuis la naissance des grands courants hygiénistes au XIX^e siècle, l'hygiène est le garant d'une « bonne santé ». Les recherches de Pasteur ont accru l'idée que le risque de la maladie est partout. Les microbes sont une menace permanente.

La morale : Deux idées fondent les discours moralistes : la peur sociale et celle de la dégénérescence de la population. La peur sociale, entretenue par les révoltes populaires du XIX^e siècle dont l'épisode violent de la Commune, contribue à l'idée que la maladie, particulièrement l'alcoolisme, devient le facteur de « menaces sur l'ordre social ».

Au début du siècle, cette morale est empreinte de l'esprit revancharde consécutif à la guerre de 1870. Le spectre de l'hérédité des maladies inquiète les contemporains. Les conséquences de l'alcoolisme et de la syphilis chez le nouveau-né (on croit à l'époque à l'hérédosyphilis) entraînent pour les observateurs la dégénérescence de la population et une chute démographique. L'inquiétude est de voir une France diminuée physiquement face à l'Allemagne bien portante et riche d'une démographie galopante. Les premières mesures de prévention des maladies sont d'ailleurs militaires.

Concours d'hygiène organisé par la Ligue contre le taudis. Les participants à ce concours national étaient invités à réfléchir sur le mieux être dans une ville et un habitat sain. Activité physique, alimentation variée et « équilibrée » sont déjà présentes dans les perceptions...

Arch. Mun. Angers 16J2



La circulaire ministérielle de 1902 proclame dans ce contexte que les sciences sont les « sœurs cadettes de la morale » et que le manque d'hygiène est un « vice abominable ».

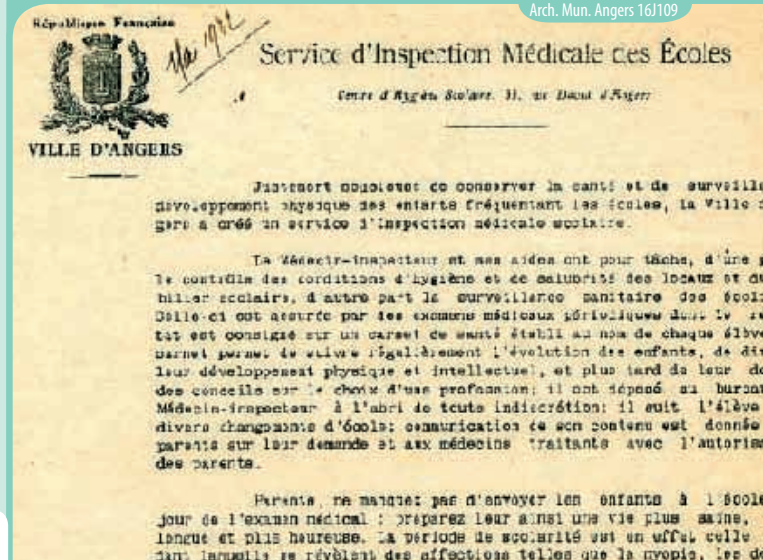
L'éducation des populations est donc sanitaire et empreinte de morale. Les affiches de l'époque en témoignent mais également le concours d'hygiène organisé en 1934 par La Ligue contre le taudis.

Le Bureau municipal d'hygiène participe à cette éducation de masse. Il prend en charge, dès 1930, la santé scolaire. Cette présence à l'école lui permet de promouvoir ses messages auprès des enfants et des familles.

Sébastien GODARD

Animateur, service Promotion de la santé,
direction Santé Publique - Ville d'Angers

Création du service Inspection médicale des écoles 1939
Arch. Mun. Angers 16J109



De l'éducation sanitaire à la promotion de la santé :

l'éducation sanitaire des familles, le service de l'inspection médicale des écoles

L'inspection médicale des écoles primaires et maternelles de la Ville d'Angers (publiques et privées) est créée au sein du bureau municipal d'hygiène par la délibération du conseil municipal du 22 juillet 1930. Le service commence à fonctionner le 1^{er} octobre 1930¹. Installé 33, rue David d'Angers (centre d'hygiène scolaire), l'équipe se compose progressivement du médecin-chef, d'un chef de bureau, de 2 secrétaires, de 2 agents d'exécution - employées de bureau, ainsi que de 4 infirmières-assistantes scolaires (assistantes sociales). Elles sont progressivement territorialisées, chacune ayant ainsi la charge de l'administration d'un secteur de la ville.

1930 - 1973



Arch. Mun. Angers 16J69



Le service a pour rôle :

1- La surveillance hygiénique des locaux et du matériel scolaire

De nombreux rapports sur les besoins ou les constats sont adressés au maire ou aux adjoints. Ces rapports indiquent la nécessité par exemple d'installer des lavabos dans certains établissements².



Arch. Mun. Angers 16J109

2- La prévention des maladies contagieuses

Très vite le service de médical des écoles développe l'accès à la vaccination pour les enfants scolarisés.

Les enfants sont orientés pour des examens au dispensaire anti-tuberculeux. Ils peuvent également être orientés par le service en colonie sanitaire, au Chillon, ou en préventorium ou établissements de cure.

3- L'orientation professionnelle

Le médecin inspecteur reçoit les enfants qui accomplissent leur dernière année de classe pour un examen comportant, en plus de l'examen médical ordinaire, un certain nombre de recherches spéciales et l'étude approfondie des divers organes : recherche du daltonisme, étude du système nerveux, du système circulatoire, des organes sensoriels... Ce dossier, lié à ceux d'ordre pédagogique, permet de déterminer une orientation professionnelle.

4- Le dépistage des parasites et pédiculoses

Le service médical des écoles donne des soins divers consistant en épouillages, délentages, passages à la tondeuse, bains, pansements de plaies accidentelles, pansements d'impétigo³.

5- La surveillance de la santé générale des écoliers

La principale activité du service médical des écoles est l'inspection de la santé des écoliers.

Les examens médicaux sont institués dès 1930. Effectués dans les écoles, ils donnent lieu à l'établissement d'un « carnet de santé ».

Les mères de famille sont invitées à assister au premier examen, au cours duquel est établi ce carnet de santé. Sur le carnet sont consignés les mensurations, les antécédents physiopathologiques et le résultat des examens médicaux.

Dans un souci de secret médical, le carnet de santé est systématiquement classé au service de l'inspection médicale des écoles. Il s'accompagne d'une fiche médico-sociale qui relève des informations sur le cadre de vie de l'enfant. Il existe également, dans certaines écoles, une fiche médico-pédagogique qui reste au sein de l'établissement. Cette fiche est remplie par le médecin et l'enseignant et contient nombre de renseignements sur l'élève. Les rapports sont très souvent chargés de morale. Les parents assistant à l'examen se voient dispenser des conseils sur l'éducation de leurs enfants. Un bulletin de santé leur est remis après chaque examen. En cas de nécessité ou d'attention particulière, une infirmière assure un suivi à domicile.

C'est au cours de ces rencontres que les vaccinations sont proposées.

Des examens médicaux individuels dits de « révision » sont effectués chaque année. De plus, les enfants sont pesés et mesurés deux fois par an et examinés pour la vue et l'audition. Les enfants sont adressés à des spécialistes ou au centre antituberculeux si le médecin le juge nécessaire. Quand des enfants attirent l'attention, de nouveaux examens sont effectués. Aucun traitement n'est prescrit ou administré. Le médecin peut donner des conseils et orienter vers « une cure d'air », l'aérium de la Caisse des Ecoles : la Claverie, ou en colonie.



ADML 18Ph2007-00034

Sébastien GODARD
Animateur, service
Promotion de la santé,
direction Santé Publique
Ville d'Angers

1: Arch. Mun. 16J8, « rapport sur le fonctionnement du service de l'inspection médicale des écoles » de 1935.

2: Arch. Mun. 16J8, courrier de 1931 du Dr Legros au Maire (AM3)

3: photos des documents remis à cette époque

En 1973, le maire Jean Turc annonce la fin du service d'inspection médicale des écoles. Le bureau municipal d'hygiène cesse alors ses activités d'éducation sanitaire. En 1975, le service recrute à nouveau des infirmières pour la lutte contre les pédiculoses qui devient la principale activité du service. La quasi-totalité des enfants scolarisés sont vus quatre fois par an.

En 1979, Jean Claude Antonini, alors conseiller municipal, lance un programme de prévention bucco-dentaire qui débute le 20 septembre 1979, et devient l'intervention essentielle des infirmières en milieu scolaire.

Cette époque marque l'évolution du concept de l'éducation à la santé. L'éducation strictement sanitaire et hygiéniste progresse vers une prise en compte des comportements. Au milieu des années 1970, les campagnes nationales de santé sont portées par le Comité français d'éducation pour la santé (CFES). Ce comité encourage les actions locales d'éducation et d'accompagnement de la population.

Puis progressivement, la notion de promotion de la santé s'impose. Les thématiques s'élargissent. L'apparition du SIDA dans les années 1980 est un élément clé du développement de la prévention. Puisqu'on ne peut pas soigner, il faut réduire les pratiques à risques. La charte d'Ottawa, en 1986, valorise la notion de promotion de la santé visant à conférer aux populations les



Angers s'équipe de défibrillateurs automatiques externes et sensibilise les Angevins à leur utilisation (comme ici lors du parcours du cœur en 2008)

moyens de prendre en charge leur santé. Angers devient Ville Santé de l'OMS en 1990. On intègre progressivement, à l'orée du XXI^e siècle, tous les déterminants sociaux, économiques, géographiques pour adapter les messages et les actions aux populations. Les démarches partenariales et participatives sont privilégiées. Le principe de santé communautaire encourage à faire avec les compétences des habitants pour les rendre acteurs de leur propre santé.

En 2005, la naissance de la direction Santé publique affirme la volonté municipale de faire de la santé un axe fort de sa politique.

Les actions qu'elle porte aujourd'hui témoignent de cette volonté de faire avec la population. Les actions de promotion de la santé se font sur projet, dans les structures, mais aussi dans l'espace public. Les thèmes sont variés (prévention bucco-dentaire, prévention des accidents de la vie courante, promotion d'une alimentation équilibrée, promotion du sommeil, sont quelques uns des thèmes fréquemment développés dans les animations).

Les « collectifs santé » favorisent les partenariats de proximité et la mise en œuvre d'actions de projets de promotion de la santé au cœur des quartiers.

Dans son action, la direction Santé publique prend en compte les déterminants sociaux. C'est ainsi qu'a été créé un poste de psychologue territorial pour accompagner les personnes en souffrance psychique et en situation de précarité et ouvert le Point Accueil Santé Solidarité pour les personnes sans résidence stable et en très grande précarité.

La direction Santé publique s'investit également dans l'amélioration de l'accessibilité de la ville pour les personnes en situation de handicap et la recherche d'un haut confort d'usage pour tous. Cela se fait bien entendu en lien avec les associations d'usagers et de personnes handicapées.

La prévention et la gestion des risques sanitaires et les vaccinations restent des éléments importants de la vie de la direction Santé publique.



Le camion « bucco » symbole dans les années 1980 et 1990, de l'activité des infirmières du service Environnement Hygiène, dépistage par un dentiste et motivation au brossage.



Sébastien GODARD

Animateur, service Promotion de la santé, direction Santé Publique Ville d'Angers

crédits photos : ville d'Angers



L'aérium de la Claverie : prendre en charge les enfants

Le château de la Claverie devient propriété de la Ville en 1935 afin d'y créer un « aérium » en partenariat avec la Caisse des écoles. Le principe est d'y envoyer les enfants inscrits dans les écoles maternelles et primaires, laïques et privées, âgés de plus de 3 ans, « physiquement et moralement négligés » et « dont l'état de santé et la condition sociale motivaient des vacances à la campagne, exclusion faite de ceux pour qui le séjour en préventorium était préférable. »

(rapport sur le fonctionnement en 1936 - Arch. mun. Angers, 16J12)

Ces enfants, le plus souvent anémiés, rachitiques, ou sous-alimentés sont choisis par le service de l'inspection médicale des écoles, après examens médicaux ou suite à un rapport de l'enseignant.

Le fonctionnement a lieu généralement de mi-juillet à fin août, parfois jusque fin septembre.

Chaque matin, un « car automobile » prend les enfants en différents points de la ville.

Sur place, activité physique, repos et nutrition doivent améliorer la santé des enfants. La journée commence par un petit déjeuner copieux avant les exercices physiques du matin (gymnastique, marche).

Après le déjeuner, chaque jour pendant trois heures, les enfants sont allongés au soleil, quasi nus et silencieux. À l'époque, on s'inquiète déjà de la récurrence des étés pluvieux, néfastes aux bains de soleil, « les étés où on peut mettre les enfants à peu près nus étant décidément très rares... »

(rapport sur le fonctionnement en 1936, 16J12)

S'ensuit le goûter puis le retour dans les familles vers 18h30.

L'alimentation tient une place de choix. L'équilibre nutritionnel se trouve d'abord dans la variété : « Une large place a été faite comme d'habitude dans les menus aux légumes verts, aux laitages ; les albumines animales ont été représentées par le poisson, le jambon, les œufs, le lait (l'an prochain on essaiera de donner de la viande de boucherie). [...] »

Les enfants ont fait largement honneur à la cuisine ; ils avaient très bon appétit et on devait leur servir à midi au témoignage des cuisinières une quantité double de celle qu'on leur sert dans les cantines des écoles. »

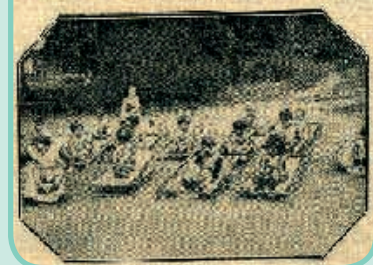
En 1936 toujours, le Docteur Legros note quelques améliorations possibles.

« Les cabinets aménagés près de la galerie de cure et dont on n'a pu se servir qu'au cours de la troisième partie du séjour (je me hâte d'ajouter que ces retards ne sont pas imputables aux services de l'administration municipale) auraient besoin d'être complétés par un urinoir car les garçons se sont révélés incapables de se servir de cabinets à cuvettes. »



La Claverie - Arch. mun. Angers 16J58

UNE HEUREUSE INITIATIVE DE LA CAISSE
DES ÉCOLES
Une colonie de vacances, à la Claverie
pour les élèves des « Maternelles »



Dès l'année suivante, le problème sera résolu.

Il est enfin essentiel de rappeler que les examens médicaux sont presque quotidiens pour chaque enfant, notamment la surveillance dentaire et la prophylaxie de l'impétigo.

Les enfants sont pesés 5 fois. Les mesures sont très précises. Les statistiques de fin de séjour révèlent que, en 1936, la moyenne arithmétique des augmentations de poids est de 0,7515 kg (inférieure à 1935 et égale à 1934) et que la moyenne des augmentations de taille est de 0,0121 m, l'augmentation maximum individuelle étant de 0,021 m.

« Les enfants étaient visiblement affamés de grand air, de repos, de jeux et... de nourriture. » conclut le Docteur Legros.

Sébastien GODARD

Animateur, service Promotion de la santé,
direction Santé Publique - Ville d'Angers



La Maison de l'environnement

La Maison de l'environnement est une structure municipale dont les missions s'articulent autour de 3 grands objectifs :

1) Sensibiliser et éduquer à l'environnement par une pédagogie active adaptée à chaque public, dans une démarche à la fois scientifique, sensible et culturelle.

Cette mission se traduit par l'accueil de différents publics (enfants, adultes, professionnels,...) pour des animations ou des actions de formation autour des thèmes de l'environnement. Mais également grâce à une salle d'expositions ouverte tous les jours ainsi qu'un jardin biologique ouvert tous les dimanches et jours fériés après-midi de mars à octobre.

2) Protéger et valoriser les ressources naturelles en offrant des services d'étude, de conseils, d'expertise et de formation et en mettant en œuvre des projets à caractère environnemental.

3) Développer des actions transversales et partenariales dans le domaine de l'environnement pour valoriser les compétences des acteurs locaux et favoriser une approche globale de l'environnement (patrimoines naturel, bâti, culturel et humain).

Cet objectif se traduit par des partenariats avec les associations locales d'éducation à l'environnement (Ligue pour la Protection des Oiseaux, Terres des Sciences, Alisée, Les Petits Débrouillards, Bobo Planète, l'Ablette Angevine,...), les institutions (Angers Loire Métropole, Angers Loire Tourisme,...) et les services internes à la Ville d'Angers.

Exemples de projets portés par la Maison de l'environnement :



Le Pédibus

Un constat : les déplacements domicile/école sont quotidiens généralement courts (entre 600 et 900 mètres) et interviennent aux heures de pointe. S'ils sont effectués en voiture, ils ont un impact environnemental important (pollution de l'air, bruit,...) et contribuent à l'insécurité à proximité de l'école.

Face à ce constat, la Ville d'Angers souhaite privilégier des modes de déplacements doux autour des écoles. Depuis 2003, la Maison de l'environnement a initié et accompagné l'opération Pédibus sur 15 écoles primaires. Le principe est



Maison de l'environnement située au Lac de Maine

de former un groupe d'écoliers, conduit par des adultes bénévoles, effectuant le trajet des zones d'habitation jusqu'à l'école, à pied.

L'île Saint-Aubin

L'île Saint-Aubin (ISA) est un espace remarquable reconnu à l'échelle internationale (site Ramsar et Natura 2000) situé sur le territoire de la ville d'Angers à 2 km du centre-ville. C'est une zone humide entretenue par les agriculteurs pour ses prairies de fauche et le pâturage. Elle compte plusieurs espèces protégées (râle du genêt, fritillaire pintade,...) et fait l'objet, à ce titre, d'une attention particulière en termes de gestion, de valorisation et de développement.

Une centaine de propriétaires se partagent 600 ha de terrain. Parmi eux, des agriculteurs, la Ville d'Angers, la fédération des chasseurs de l'Anjou, l'Ablette angevine et Angers Loire Métropole.

C'est dans ce contexte, mais aussi afin d'anticiper la future pression urbaine liée aux nouveaux projets d'aménagement et



Programme animation Ile Saint-Aubin - Été 2008



Ferme de l'île Saint-Aubin - photo: T.Bonnet

aux « besoins de nature » de plus en plus fort des citoyens, que la Ville d'Angers a décidé notamment d'acheter les bâtiments de la ferme de l'île Saint Aubin, pour en faire un site d'accueil dédié à la valorisation patrimoniale et éco-touristique. Ce projet devra concilier à la fois les agriculteurs, les visiteurs et les espèces protégées.

La Maison de l'environnement est chargée de l'exploitation et de l'animation de la ferme.

Le jardin biologique

Le jardin biologique de la Maison de l'environnement est un espace de 4.000 m² de démonstration et d'expérimentation qui a pour objectif de sensibiliser les Angevins aux pratiques de jardinage respectueuses de l'environnement. Il est certifié AB par Écocert.

Il est découpé en 4 espaces : un verger, un potager, une mare et un espace potager réservé aux classes « jardin ».

Cinq principes de culture encadrent sa gestion :

- 1 - Aménager le jardin de manière à éviter la dégradation du sol et à prévenir l'apparition de maladies et de parasites en favorisant la biodiversité ;
- 2 - Accepter la faune et la flore sauvages et utiliser leurs propriétés ou leurs « compétences » pour la lutte biologique ;
- 3 - Gérer l'eau ;
- 4 - Comprendre le sol et adapter le travail en fonction de sa nature ;
- 5 - Pratiquer des modes de culture respectueux de l'environnement (rotation des cultures, associations végétales, compostage des déchets verts...).

Il est ouvert librement au public de mars à octobre tous les dimanches et jours fériés après midi.

Par ailleurs, il sert de support pour l'accueil de « classes jardin » toute l'année et pour des ateliers techniques grand public.



Production de courges en 2007

L'éducation à l'environnement

Dans le cadre de ses activités, la Maison de l'environnement propose pour tous les publics des temps d'animations et d'éducation à l'environnement qui se traduisent sous différentes formes : ateliers techniques, sortie naturaliste, conférences,



cafés discussion, animations de sensibilisation et d'éducation à l'environnement pour les scolaires et les centres de loisirs, expositions...

En 2007, près de 2800 enfants ont fréquenté la Maison de l'environnement autour des activités mare, arbre, oiseaux, jardinage biologique, paysage, eau...

Parallèlement, la Maison de l'environnement héberge le club des Petits Débrouillards tous les mercredis matins et les vacances scolaires ainsi que l'école de pêche de l'Ablette Angevine en juillet et en août.

Café éthic, parlons du développement durable au quotidien

Soirée discussion grand public proposée une fois par trimestre au bar de l'Ethic Etapes Lac-de-Maine pour aborder les questions du développement durable et proposer des clés de réflexion afin de les traduire au quotidien. Ainsi, les thèmes des énergies, de la biodiversité, de la solidarité, de l'eau ont été déjà abordés... Cette animation est proposée en partenariat avec l'association Terre des Sciences et le centre d'accueil Ethic Etapes Lac de Maine.



Soirée discussion au bar de l'Ethic Etapes



Rachel BILLON
Responsable de la Maison de l'environnement
Ville d'Angers

Crédit photo : Maison de l'environnement

Les risques majeurs

Inondations, vents violents, épidémies, accidents impliquant un transport de matières dangereuses... Ces risques peuvent survenir à tout moment. Pour les prévenir, la direction Environnement-Cadre de vie de la Ville d'Angers, a mis en place un plan communal de sauvegarde (PCS) pour mettre en œuvre une organisation spécifique en cas de survenance de situations exceptionnelles.

Exercice évacuation population - 2004



Le plan communal de sauvegarde

Au titre de ses pouvoirs de police générale, le Maire a sous sa responsabilité «(...) le soin de prévenir, par des précautions convenables, et de faire cesser, par la distribution des secours nécessaires, les accidents et les fléaux calamiteux ainsi que les ruptures de digues, maladies épidémiques ou contagieuses, les épizooties, de pourvoir d'urgence à toutes les mesures d'assistance et de secours (...)»

Code général des collectivités territoriales.

Ainsi la loi précise que : «Le plan communal de sauvegarde regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population. Il détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.»

À Angers, 3 grands types de risques ont été identifiés :

- **Les risques naturels** (inondation ; mouvement de terrain ; canicule ; forte neige...);
- **Le risque sanitaire** (épidémie comme la grippe par exemple);
- **Les risques technologiques** (accidents nucléaire ; effondrement de bâtiment ; empoisonnement du réseau d'eau potable...).

Le plan communal de sauvegarde détermine donc pour chaque aléa les mesures immédiates à prendre afin de protéger les biens et les personnes ; fixe l'organisation de la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité auprès de la population et recense les moyens disponibles pour venir en aide à nos concitoyens en cas de crise.

Marc FLEURY
Inspecteur de salubrité - Ville d'Angers

Les périls



Régulièrement, la Ville d'Angers est sollicitée par la population pour des constructions qui menacent de s'écrouler et qui mettent en péril la sécurité des biens et des personnes. Des procédures sont alors engagées par les agents de la Direction Environnement Cadre de vie pour remédier à ces désordres.

Il s'agit de procédures prévues par les articles L 511-1 et suivants du Code de la construction et de l'habitation. Elles s'appliquent lorsque l'état d'un bâtiment (fondation, pavage, mur, bâtiment ou partie de bâtiment) menace la sécurité publique.

Ces procédures sont exclusivement de la compétence du maire qui doit obligatoirement les initier lorsqu'il a connaissance d'un danger.

Elles s'appliquent dès que le danger se manifeste que ce soit sur le domaine public comme sur le domaine privé (plancher, plafond d'un logement).

Suivant l'urgence, le maire peut utiliser la procédure de péril imminent ou la procédure de péril non imminent :

- Dans le cas d'un péril imminent le tribunal administratif saisi par le maire nomme un expert qui évalue le risque et indique les travaux nécessaires. En cas de non exécution de ceux-ci, les travaux peuvent être réalisés d'office aux frais du propriétaire par la ville.
- Dans le cas d'un péril non imminent, une procédure contradictoire permettant au propriétaire de faire valoir ses observations est engagée dès connaissance du désordre telle que prévue par les articles R 511-1 et suivants du Code de la construction et de l'habitation. En cas de désaccord, le tribunal administratif est saisi et il statue sur le litige. En cas de non exécution, les travaux peuvent être réalisés d'office aux frais du propriétaire par la ville.

En cas de nécessité, le Maire peut interdire le logement à l'habitation et limiter ou interdire en tout ou partie l'accès aux lieux recevant du public.

Dans certains cas, la mise en œuvre de la procédure de péril peut entraîner, pour le propriétaire, l'obligation de relogement ou de participation aux frais de relogement (articles L 521-1 et 521-3 du CCH). À noter que dès la mise en œuvre d'une procédure de péril, les loyers ne sont plus dûs ainsi que cela est prévu par l'article L 521-2 du CCH.

Remarque : avant d'ordonner la réparation ou la démolition d'un immeuble menaçant ruine, le maire sollicite l'avis de l'architecte des Bâtiments de France, notamment s'il est situé dans le champ de visibilité d'un immeuble classé ou inscrit. L'avis est réputé émis en l'absence de réponse dans le délai de 15 jours.

Marc FLEURY
Inspecteur de salubrité - Ville d'Angers

La **lutte** contre les **nuisances urbaines** : cent ans d'expertises techniques



Depuis 100 ans, les missions du bureau municipal d'hygiène d'Angers ont évolué progressivement de l'hygiène environnementale et sociale vers une notion plus large : celle du développement durable. Dans ce contexte de nouveaux champs d'intervention sont apparus pour compléter les missions traditionnelles des BMH.

Autrefois, il fallait lutter contre toutes les formes d'habitat malsain, supprimer toutes les eaux stagnantes, faire la chasse aux microbes. Aujourd'hui, cette approche hygiéniste est reconsidérée à la lumière du principe de développement durable. Plutôt que d'isoler, d'imperméabiliser, de macadamiser, nous réhabilitons l'humide et la perméabilisation des sols urbains. Plutôt que d'endiguer des rivières, nous pensons réaménagement des berges. C'est dorénavant dans cette optique que s'inscrivent les missions (de la direction Environnement-Cadre-de-Vie) et des 6 inspecteurs de salubrité.

L'application des règles d'hygiène et de salubrité

Aujourd'hui comme hier, les 6 inspecteurs de salubrité participent à l'élaboration et à l'application d'une politique de protection générale de santé publique et de l'environnement en conduisant des actions de prévention, d'enquête et de contrôle. Leurs activités principales comprennent :

- L'élaboration et le suivi du plan communal de secours (zones inondables, risques majeurs, etc.),
- L'instruction des plaintes relatives aux nuisances urbaines et la rédaction des documents administratifs,
- L'étude et la formulation d'avis sur les dossiers relatifs à l'environnement et à l'accessibilité des personnes handicapés (documents d'urbanisme, permis de construire, etc.),
- Les mesures et le contrôle de la qualité de l'environnement (eau, air, bruits, déchets, milieux naturels),
- La mise en place des procédures dans le cadre de la politique de résorption de l'habitat insalubre,
- La prévention et la lutte contre les pollutions (contrôle du réseau d'eaux pluviales),

- Les enquêtes et les mesures de sauvegarde face à des situations de crise (inondation, intoxication alimentaire, intoxication au monoxyde de carbone, péril imminent et non imminent),
- La sensibilisation de la population aux déplacements doux et la mise en place de structures de prêt de vélos : VéloCité, Vélogare.

Pour mener à bien ces missions, les inspecteurs de salubrité sont des agents de police judiciaire commissionnés par le préfet et assermentés par le procureur de la République pour appliquer et faire appliquer la législation sanitaire sur le territoire communal. Ils mènent des enquêtes au sein de la population et dressent, si besoin, des procès-verbaux. En outre, ils conseillent, informent et sensibilisent la population sur la réglementation environnementale.

Surveillance des eaux du lac de Maine et de l'étang Saint-Nicolas

Le lac de Maine est un ancien site d'extraction de graviers bordant la Maine. À la fin de l'exploitation en 1980, il a été réaménagé en plan d'eau de loisirs. L'étang Saint-Nicolas a été créé sur d'anciennes carrières de schiste ardoisier datant du VI^{ème} siècle. Au cœur d'une zone boisée et alimentée par deux ruisseaux, cet étang est un milieu apprécié de promenade et de pêche.



Logement insalubre (Angers - 2007)



Étang Saint-Nicolas

En raison de la richesse biologique de ces deux étendues d'eau, et de leur fréquentation importante par les Angevins (promenade, pêche, voile, baignade,...) la direction Environnement-Cadre de vie a initié un suivi régulier de la qualité de l'eau, notamment en matière d'eutrophisation.

Surveillance de la qualité des eaux pluviales de la ville d'Angers

La direction a également engagé en 2006, et pour deux années, une campagne de surveillance de la qualité des eaux de la Maine, rivière traversant Angers, et des eaux pluviales transitant dans le réseau d'égouts communal, afin d'évaluer l'impact des rejets pluviaux sur le milieu naturel aquatique.

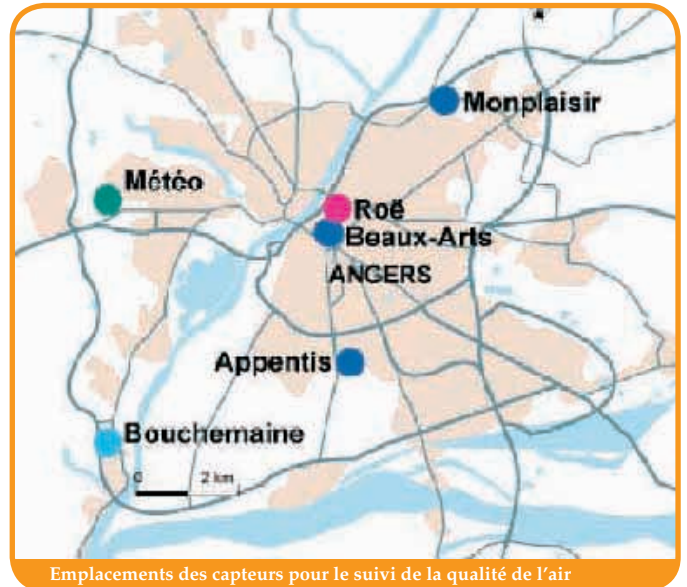
Surveillance de la qualité de l'air : pollution atmosphérique, surveillance pollinique

En accord avec la loi sur l'Air, la Ville d'Angers a mis en place, depuis 1998, un réseau de mesures de la pollution atmosphérique.

En complément, et afin de disposer d'une évaluation

globale de la qualité de l'air à Angers, un capteur à pollens est opérationnel depuis 2003.

- 5 stations de mesures de la pollution atmosphérique sont gérées par l'association Air Pays de la Loire : 1 en proximité routière, 3 stations urbaines de fond, 1 péri-urbaine.
- 1 capteur à pollens est installé dans le cadre d'une convention avec le Réseau national de surveillances aérobiologique et un réseau de médecins sentinelles angevins, sur le toit de l'hôtel de ville.



Emplacements des capteurs pour le suivi de la qualité de l'air

La surveillance pollinique s'effectue de février à septembre. Chaque lundi, la bande adhésive du capteur est relevée par un technicien de la Direction Environnement-Cadre de Vie et envoyée pour analyse.

À la fin de chaque semaine, le résultat sur les principaux pollens est accompagné du commentaire clinique du responsable du réseau angevin de médecins sentinelles.



Installation du matériel de surveillance (analyseur, débitmètre, préleveur automatique)



capteur pollinique

Source : rapport d'activité Direction Environnement Cadre de Vie 2007



Charte de téléphonie mobile

Le 4 mars 2005, la Ville d'Angers a signé une charte de la téléphonie mobile avec les opérateurs Bouygues, Orange et SFR.



Antennes relais

Avant chaque nouvelle implantation, les opérateurs présentent un dossier technique permettant à une commission municipale de valider ou non le projet. Cette commission se réunit une fois par mois. Elle est composée de l'élu à l'environnement, d'un représentant des Bâtiments de France, de représentants des directions de l'environnement, de l'urbanisme, ainsi que des trois opérateurs.

Une fois accepté, le dossier d'information du projet d'antennes relais est mis à disposition du public à la direction Environnement-Cadre de vie. Le même souci de transparence existe dans les mesures de champs électromagnétiques demandées par la Ville d'Angers aux opérateurs. Les résultats sont tous accessibles sur le site : www.angers.fr

Bruit : mesures sonométriques effectuées à la demande d'autres services de la Ville d'Angers

La direction Environnement-Cadre de vie met à disposition des autres services son savoir-faire en matière de mesures sonométriques. Les différentes études réalisées permettent d'avoir une vue générale de niveaux sonores et sont un préalable, soit à des mesures compensatoires, soit à des aménagements.



Etude d'impact sonore
Ile Saint-Aubin
Mesure bruit ambiant

Prévention exposition au bruit des utilisateurs d'une décapeuse à l'eau chaude service propreté publique

VéloCité

Depuis le 22 septembre 2004, les Angevins peuvent louer gratuitement un vélo dans un local municipal aménagé pour promouvoir ce mode de transport doux.

Deux agents de la direction Environnement-Cadre de vie assurent les prêts et retours des cycles.

Conditions d'emprunt : être majeur et résider ou travailler à Angers. Le prêt court sur trois mois et peut être renouvelé jusqu'à une année au maximum.

L'emprunteur signe un contrat ; tout vol et toute dégradation sont à sa charge. L'Association universitaire pour le développement et l'avenir (AUDA) relaie cette initiative auprès des étudiants.

La direction Environnement-Cadre de vie, par ailleurs, a passé un marché publique avec l'association de réinsertion professionnelle Angers Mob Service pour la remise en état des vélos.

Opération « Bougeons autrement »

Depuis 2003, l'opération « Bougeons autrement » s'inscrit dans le cadre de la Semaine européenne de la mobilité qui se déroule au mois de septembre.

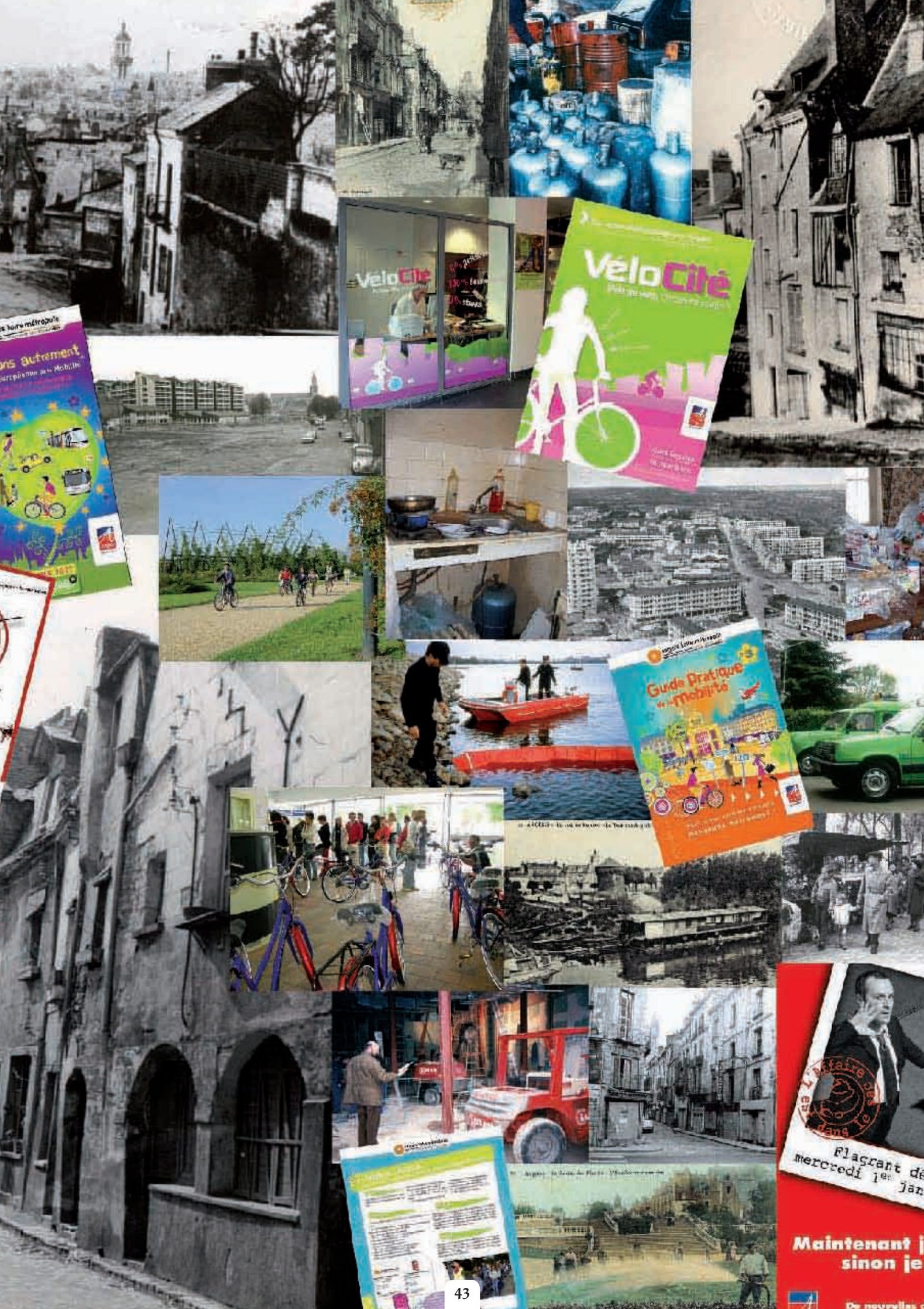


Cette opération coordonnée par la direction Environnement-Cadre de vie vise à promouvoir les moyens de déplacement alternatifs à la voiture : vélo, transports en commun, marche à pied, covoiturage permettent d'optimiser au mieux la mobilité dans la ville. Des actions spécifiques sont proposées aux entreprises : co-mobile, plan de déplacement entreprise (PDE) et challenge entreprise.

Source : rapport d'activité Direction Environnement Cadre de vie 2007

Depuis 2004, plus de 1 400 vélos mis à la disposition des Angevins





le tour métropole
ons autrement
arrêtement de la Mobilité
E 101

VéloCité
100% Local
100% Local

VéloCité
100% Local
100% Local
100% Local

Guide Pratique de la Mobilité
100% Local
100% Local
100% Local

Flagrant de
mercredi 1er Jan
Maintenant j'
sinon je

1908 - 2008 : 100 ans et toujours la santé !

de l'hygiène publique au développement durable, centenaire du bureau municipal d'hygiène

Publication éditée par la Ville d'Angers à l'occasion de l'exposition présentée salle Chemellier, du 17 octobre 2007 au 18 janvier 2009.



RÉALISATION

Directeur de la publication : Jean-Claude Antonini, Maire d'Angers

Commissariat d'exposition : Valérie BESNIER-GUERRY et Marc FLEURY

Coordination du projet : Marc FLEURY

Textes, recherches historiques et iconographiques (par ordre alphabétique) : Cyril BAGNAUD, Sylvain BERTOLDI, François COMTE, Marc FLEURY, Sébastien GODARD

Relecture : Cyrille BADER, Gérard BOUSSIN, Philippe CHEPIS, Laurent LEMASLE

Scénographie : Valérie BESNIER-GUERRY

Témoignages oraux : relevés par Maud FRAVEGA (Association Mémoires Vives)

avec la participation de Jacques BURET, Jean JAULIN, Maurice JOULIN

Iconographie : B. AMIOT, service Archives- Documentation- Photothèque, Ville d'Angers

Relations presse : Corine BUSSON-BENHAMMOU

Visites - animations pour les écoles et CLSH : Sébastien GODARD et Marc FLEURY

Réalisation décors / montage : ateliers décors et tapisserie de la Ville d'Angers

Mise en page et création graphique : Agap'hé

Impression : Abélia ; N.Plot ; Promovil

Secrétariat : Laurence BELLOTTE

Équipement informatique et multimédia :

DSIC, Angers Loire Métropole ; le Centre angevin des ressources associatives (CARA), Ville d'Angers

Avec le concours et la précieuse collaboration de :

Robert DEBAR, Club philatélique et numismatique de l'Anjou
Maud FRAVEGA, association Mémoires Vives, Jacques GILABERT, collectionneur

M. ET Mme MAUNIER, prêteurs
Service Médical Inter entreprise de l'Anjou
Laboratoire Druel-Gerbaud

René ROYER, ancien employé de la ville d'Angers
Didier BIDET, Angers Habitat, Christophe CHEVE, service Eau et Assainissement, Angers Loire Métropole
Yannick GUILLEMOT, direction Voirie- déplacements, ville d'Angers

Jacques MARY, Yannick PIGEON, Jean-Noël ROYER, service Déchets- Environnement, Angers Loire Métropole

Christiane KRINE, Delphine SABOUREAU, Mathilde VIRFOLLET, service Communication, Angers Loire Métropole

Eric JABOL, Jacques LE NAOURES, Pascal TELLIER, service des Archives départementales, Conseil Général

Marc HOUDON, Henri SÉJOURNÉ, direction des Parcs et Jardins, Ville d'Angers

Bruno AMIOT, Sandrine BESNARD, Simon BREHERET, Pascal CHALAIN, Marie-Luce FABRE, Colette JOUSSEAU, Claude LE NAOURES, Sandrine MONNIER, Gilles NEAU, Jacqueline PASTOR, service Archives- Documentation- Photothèque, Ville d'Angers

Sylvie SOEUR, Marie Alice PICANTIN, Catherine MASSE, Nathalie GARNIER, Monique TRECHNIEWSKI, Aurélie GOBIN, direction Santé Publique

Jean-Michel BRAULT, Marc BIDET, Rachel BILLON, Sylvette GABOREAU, Christophe GOBIN, Laurent LEMASLE, Magali LE NAN, Dominique MARECHAL, Roselyne RENAUD, Claude POUVREAU, Bernard RETIF, Christophe VIEVILLE, direction Environnement - Cadre de Vie, Ville d'Angers

Loïc TOUBLANC, Alain BERNIER, Anne GAUDIN, service Animation et Vie Sociale, Centre communal d'action sociale de la Ville d'Angers.

BIBLIOGRAPHIE

BERTOLDI (Sylvain), *Angers au cœur, Chronique d'une ville*, Éd. Société des Études Angevines, 2007.

BROSSOLET (J.) et MOLLARET (H.), *Pourquoi la peste ? Le rat, la puce et le bubon*, Paris, Éd. Gallimard, 1991 (coll. Découvertes).

CSENGO (J.), *Liberté, égalité, propreté : la morale de l'hygiène au XIX^e siècle*, Paris, Éd. Albin Michel, 1988, 361 p.

DARMON (Pierre), *L'homme et les microbes XVII^e siècle - XX^e siècle*, Éd. Fayard, 1999.

DELUMEAU (J.) et LEQUIN (Y.), *Les malheurs du temps. Histoire des fléaux et des calamités en France*, Paris, Éd. Larousse, 1987.

GOUBERT (Jean-Pierre), *La conquête de l'eau*, Éd. Robert Laffont, Collection Pluriel, 1986.

GUERRAND (R.-H.), *Les Lieux. Histoire des commodités*, Paris, Éd. La découverte, 1986.

GUILLERME (A.), *Les temps de l'eau. La cité, l'eau et les techniques*, Seyssel, Éd. Champ Vallon, 1983.

HANSEN (Willy) et FRENEY (Jean), *Des bactéries et des hommes : histoire des grandes maladies infectieuses et de leur diagnostic*, Éd. Privat, 2002.

HILDESHEIMER (F.), *Fléaux et société de la Grande Peste au choléra XIV^e - XIX^e siècle*, Paris, Éd. Hachette, 1993 (coll. Carré Histoire)

LUCAN (Jacques), *Eau et gaz à tous les étages. Paris, 100 ans de logement*, Paris, Éd. du Pavillon de l' Arsenal, Picard Éditeur, 1992, 279 p.

LEGUAY (Jean-Pierre), *L'Eau dans la ville au Moyen Âge*, Rennes, PUR, 2002, 493 p.

LEGUAY (Jean-Pierre), *La pollution au Moyen Âge*, Paris, Éd. Gisserot, 1999.

LEGUAY (Jean-Pierre), *La rue au Moyen-Âge*, Éd. Ouest France, 1984.

MIKAÏLOFF (Nathalie), *Les Manières de propreté du Moyen Âge à nos jours*, Paris, Éd. Maloine, 1990, 214 p.

MORNET (Philippe), *Chronique d'une métamorphose (Angers 1924-1992)*, Angers, Éd. du CAUE

MURARD (Lion) et ZYLBERMAN (Patrick), *L'hygiène dans la République*, Éd. Fayard, 1996.

Ouvrage collectif sous la Direction de Jacques MAILLARD, *Angers au XX^e siècle*, Éd. Ville d'Angers 2000.

PAQUIER (Maurice), *Histoire illustrée de 5000 ans d'hygiène publique*, Éd. Johonet, 2000.

Revue 303 n°98, *Espaces urbains*, association 303, 2007.

RUFFIE (Jacques) et SOURNIA (Jean-Charles), *Les épidémies dans l'histoire de l'homme*, Éd. Champs Flammarion, 1995.

VIGARELLO (G.), *Le propre et le sale. L'hygiène des corps depuis le Moyen-Âge*, Paris, Éd. du Seuil, 1985.

VIGARELLO (G.), *Le sain et le malsain, santé et mieux-être depuis le Moyen-Âge*, Paris, Éd. du Seuil, 1993.

